



**Procès-verbal**  
**de la séance du Conseil Communal d'Ecublens**  
**Vendredi 26 janvier 2024 – 20h00**  
**Grande Salle du Motty**

Présidence : M. Charles Koller  
Secrétaire : Mme Silvana Passaro  
Scrutateurs : Mme Fiona Calame  
                  M. Claudio Eyrauch  
Huissier : M. Florent Durussel

### **Ordre du jour**

---

1. **Appel**
2. **Communications du Bureau du Conseil**
3. **Approbation de l'ordre du jour**
4. **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 8 décembre 2023**
5. **Assermentation / élection**
6. **Droit d'initiative**
  - a. Interpellation de M. le Conseiller Gabriel Delabays : « **Addictions et puffs, nos jeunes toussent et s'exposent aux dangers : fait-on suffisamment de prévention ?** »
  - b. Postulat de Mme la Conseillère Chantal Junod Napoletano : « **Pour une couverture 5G adaptée aux besoins essentiels, respectueuse du bien-être de notre population et en cohérence au plan climat communal** ».
  - c. Interpellation de Mme la Conseillère Inès Bortis Bagnoud et M. le Conseiller Daniel Sage : « **Sécurisation du cheminement piéton de la route Reculan** ».

- d. Postulat de M. le Conseiller Anton Gaillard : « **Offensive solaire le long des chemins, quelles sont les perspectives et le potentiel pour Ecublens ?** »
- e. Autres interventions

## 7. Communications municipales écrites et orales

## 8. Divers

---

### M. le Président

Je souhaite la bienvenue dans la Grande Salle du Motty à M. le Syndic, aux membres de la Municipalité, aux Conseillères et Conseillers communaux, à l'Huissier, aux techniciens, à la Secrétaire et au public.

## 1. Appel

---

### M. le Président

J'ai le plaisir de passer, sans plus attendre, la parole à notre secrétaire, Mme Silvana Passaro, pour le point 1 de notre ordre du jour - l'appel.

- ⇒ **L'appel relève la présence de 49 Conseillères et Conseillers, 24 personnes sont excusées. La différence vient du fait que nous avons 2 démissions parmi les Conseillers.**

Conseillères et Conseillers excusés : Mmes et MM. José Birbaum, Basile Bischoff, Christine Bolatdemirci, Eric Darbellay, Mattia De Cagna, Debora Demontis, Olive Ducry, Christine Gabriel, Nasser Iseni, Alfonso Izzo, Irina Karpushova, Alice Krug, Gérald Lagrive, Snezana Markovic, Belyse Nahimana, Anne Oppliger, Anuta Pichon, Antonio Puga, Pamela Raboud, Stéphane Raveau, Nancy Raveau-Golay, Didier Realini, Rexhep Shala, Carlo Turtora

Conseillères et Conseillers absents : -

Conseillères et Conseillers arrivent plus tard : -

- **Le quorum étant atteint - l'Assemblée peut valablement délibérer, la majorité est fixée à 26.**

## 2. Communications du Bureau du Conseil

---

### M. le Président

Je passe au point 2 de l'ordre du jour - les communications du Bureau.

### Poste vacant d'Huissière ou Huissier

---

Nous avons terminé la procédure de recrutement pour le poste vacant d'Huissier. Pour rappel, nous avons reçu 4 dossiers et rencontré 2 candidat.e.s. Je vous annonce que nous procéderons, ce soir, à l'assermentation de Mme Katia Izzo. Je lui souhaite la bienvenue.

## **Poste de secrétaire suppléant.e**

---

Pour le poste de secrétaire suppléante, j'ai reçu la candidature de Mme la Conseillère, Fiona Calame.

Elle s'est portée candidate pour une entrée en fonction pour le 1<sup>er</sup> juillet 2024.

Mme Calame souhaite terminer son mandat de scrutatrice pour lequel elle est actuellement engagée. Le Bureau n'a pas reçu d'autre candidature et s'est prononcé favorablement pour confirmer Madame Calame à ce poste. Nous procéderons à sa nomination lors du Conseil communal du 27 juin 2024.

## **Vote électronique**

---

J'ai maintenant plusieurs informations à vous donner concernant le vote électronique. J'ai reçu une réponse de Mme la Préfète, qui me confirme que notre règlement communal est compatible avec l'intégration d'un système de vote électronique.

Le Bureau s'est réuni pour travailler à l'élaboration d'une procédure interne qui permet de cadrer au mieux l'utilisation du matériel. Dans cette procédure nous trouverons par exemple des informations sur,

- la disponibilité du matériel (stockage, installation)
- le paramétrage du système de vote
- la logistique de pré-séance et d'après séance
- l'utilisation du matériel et logiciel lors de la séance
- le rangement
- la configuration

Toutes ces petites choses méritent d'être formalisées afin d'assurer un bon déroulement pour le Conseil.

Le 22 février 2024, le Bureau a prévu une séance avec les responsables des groupes. L'objectif est de présenter la procédure d'utilisation avant un déploiement prévu au plus tôt pour notre Conseil communal du jeudi 29 février 2024.

## **Au chapitre des représentations**

---

Il n'y a pas eu de représentation.

## **Au chapitre des correspondances**

---

Le 11 décembre 2023 j'ai reçu un e-mail de Monsieur le conseiller Jacky Leimgruber, président du Groupe Forum. Je vous en donne la lecture.

⇒ **Annexe 1**

Le 3 janvier 2024, j'ai reçu la lettre de démission du Conseiller Guillaume Leuba. Je vous en donne la lecture.

⇒ **Annexe 2**

## **Au chapitre des communications présidentielles**

---

## **Suivi de la demande faite au bureau lors du Conseil communal du 31 mars 2023 – Etude de l'opportunité de créer une commission du Conseil communal associée au plan climat communal**

---

Pour rappel, le lundi 6 novembre 2023 une délégation du Bureau du Conseil et moi-même avons rencontré la Municipalité pour discuter de la possibilité de créer une Commission associée au plan climat.

Parallèlement à cette rencontre, je vous informe que le bureau a pris position et souhaite répondre favorablement à ce vœu.

La prochaine étape sera l'organisation d'une rencontre entre les signataires du vœu et le bureau.

Je vous tiendrai informé de l'avancement.

## **Séance du Conseil communal dans les locaux de la RTS**

---

En juin 2023, je vous avais annoncé le projet d'organiser une séance du Conseil communal dans les bâtiments de la RTS, en construction sur le territoire de notre commune.

Je vous informe qu'il y aura un petit changement. Je vous lis un extrait du mail de la RTS :

*« Lors du deuxième semestre 2023, nous avons consolidé le planning général (incluant les effets du Covid / guerre en Ukraine) et décalé certaines phases, maintenant notre objectif de mise à l'antenne entre mi-2025 et 2026.*

*Certains éléments immobiliers et mobiliers vont donc être déployés et finalisés en fin d'année 2024 et début 2025. Avec ce décalage, nous ne serons pas en possibilité de vous proposer un accueil « confortable » avant fin 2024, début 2025 ».*

Comme vous l'avez compris, il ne sera pas possible de siéger dans les locaux de la RTS ce printemps.

Néanmoins, après discussion, notre vice-président, M. Bernard Cottier, reprendra ce projet. Ce n'est donc qu'un décalage dans le temps mais pas une annulation.

Pour ne pas rester sur notre faim, j'ai le plaisir de vous informer qu'une visite du chantier sera organisée spécialement pour notre Conseil communal dans le courant du mois de mai 2024.

## **3. Approbation de l'ordre du jour**

---

### **M. le Président**

J'aimerais attirer votre attention sur un changement d'ordre dans l'ordre du jour. Les divers ont été placés après les communications municipales écrites et orales.

Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur cet ordre du jour ? Ce n'est pas le cas, la discussion est close.

Nous pouvons passer au vote.

Celles et ceux qui approuvent l'ordre du jour tel que vous l'avez reçu sont priés de lever la main.

⇒ **Au vote, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.**

#### **4. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 8 décembre 2023**

---

##### **M. le Président**

Avant d'ouvrir la discussion sur le Procès-verbal, je passe la parole à Mme la Secrétaire.

##### **Mme la Secrétaire**

Avant toute chose, permettez-moi de vous souhaiter une belle et sereine nouvelle année.

Il a été décidé avec M. le Président que seules les erreurs qui touchent le fond de l'intervention seront relevées au PV.

De ce fait, je me permets de relever un oubli de ma part à la page 14. Il manque « avec l'arrivée d'un Conseiller, le nombre des Conseillers et Conseillères passe à 57 et la majorité est fixée à 30.

##### **M. le Président**

J'ouvre maintenant la discussion sur le Procès-verbal. La parole n'est pas demandée. Nous pouvons passer au vote.

Celles et ceux qui approuvent le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2023 sont priés de le manifester en levant la main.

⇒ **Au vote, le Procès-verbal du 8 décembre 2023 est accepté à une large majorité, moins 2 abstentions.**

#### **5. Assermentation / élection**

---

##### **M. le Président**

Conformément à notre ordre du jour, nous devons procéder à l'assermentation de notre nouvelle Huissière en remplacement de Mme Beatrice Raball démissionnaire au 31 août 2023.

Je vais demander à Madame Katia Izzo, future Huissière, de se placer à l'endroit qui lui a été indiqué, puis je vais lire le serment qu'elle devra prêter pour son assermentation.

Je nommerai alors Madame Katia Izzo qui, à ce moment-là, lèvera la main droite en déclarant "*je le promets*".

Mme la future Huissière Izzo pourra rejoindre son poste au côté de notre huissier

J'invite l'Assemblée à se lever.

## Serment

« Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité public, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer ».

### **Mme Katia Izzo**

Je le promets.

### **M. le Président**

Mme l'Huissière, je vous souhaite la bienvenue au sein de notre Assemblée et vous adresse toutes mes félicitations. Vous pouvez rejoindre votre place d'Huissière.

Conformément à notre ordre du jour, nous devons procéder à l'assermentation d'une Conseillère communale suite à la démission de Monsieur Guillaume Leuba du groupe des Vert-e-s.

Je vais demander à Madame Cindy Cofano, future Conseillère de se placer à l'endroit qui lui a été indiqué, puis je vais lire le serment que chaque membre du Conseil doit prêter lors de son assermentation.

Je nommerai alors Madame Cindy Cofano qui, à ce moment-là, lèvera la main droite en déclarant *"je le promets"*.

Mme la future Conseillère Cofano pourra rejoindre notre Assemblée, où une place lui est d'ores et déjà attribuée.

J'invite l'Assemblée à se lever.

## Serment

« Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité public, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer ».

### **Mme Cindy Cofano**

Je le promets.

### **M. le Président**

Mme la Conseillère Cofano, je vous souhaite la bienvenue au sein de notre Assemblée et vous adresse toutes mes félicitations. Vous pouvez prendre place auprès de votre groupe.

Le nombre des Conseillères et Conseillers passe maintenant à 50 et la majorité est fixée à 26.

Comme annoncé au chapitre des correspondances, nous procéderons à l'assermentation de M. Michel Haradhun lors de notre prochain Conseil.

Suite à la démission de Monsieur le Conseiller Leuba, un siège vacant à la Commission des finances demande à être repourvu ce soir.

J'attends vos propositions pour ce poste.

#### **M. le Conseiller Diego Rindisbacher**

Au nom du groupe des Vert.e.s, je vous propose la candidature de Mme la Conseillère Yasmina Sandoz.

#### **M. le Président**

Considérant que nous sommes en présence d'un.e candidat.e pour un poste, je vous invite donc à désigner tacitement par acclamation Madame la Conseillère Yasmina Sandoz.

Suite à la démission de Monsieur le Conseiller Leuba, un siège vacant à la Commission de l'urbanisme demande à être repourvu ce soir.

J'attends vos propositions pour ce poste.

#### **M. le Conseiller Diego Rindisbacher**

Nous n'avons pas encore désigné de candidat pour ce poste. Nous le ferons au prochain Conseil.

#### **M. le Président**

Suite à la démission de Monsieur le Conseiller Leuba, un siège vacant à la Commission foncière demande à être repourvu ce soir.

J'attends vos propositions pour ce poste.

#### **M. le Conseiller Diego Rindisbacher**

Au nom du groupe des Vert.e.s, je vous propose la candidature de Mme la Conseillère Taisia Terretaz.

#### **M. le Président**

Considérant que nous sommes en présence d'un.e candidat.e pour un poste, je vous invite donc à désigner tacitement par acclamation Madame la Conseillère Taisia Terretaz.

## **6. Droit d'initiative**

---

#### **M. le Président**

**a. Interpellation de M. le Conseiller Delabays : « Addictions et puffs, nos jeunes toussent et s'exposent aux dangers : fait-on suffisamment de prévention ? »**

L'interpellation a été déposée le 31 mars 2023 et elle est recevable puisque 9 cosignataires figurent sur le document. Nous pouvons donc passer directement au traitement de la prise en considération.

Je passe la parole à M. le Conseiller Gabriel Delabays pour le développement de son interpellation.

**M. le Conseiller Gabriel Delabays**

J'avais déposé cette interpellation au mois de mars 2023 et depuis, il y a eu pas mal d'évolution. Je réagissais, à l'époque, à un rapport d'Unisanté qui s'inquiétait de la surconsommation des dispositifs puffs. Ceux-ci sont très attirants car ils sont très colorés et les goûts sont très sympathiques. Ils rappellent le goût des chewing-gums. Mais en fait, ce sont des substances qui sont très nocives pour la santé, en particulier celle de nos jeunes. Je m'inquiétais de ce phénomène et je voulais savoir si cette problématique se posait aussi à Ecublens, auprès de nos jeunes.

Depuis, il y a eu une certaine évolution puisque le Canton a agi. Unisanté voulait qu'une législation soit adoptée. Le Canton l'a fait. Du reste, il l'avait déjà mis dans son programme de législature 2022-2027. Il l'a légiféré un peu plus rapidement en déposant un projet décret qui modifiait la façon dont les puffs étaient traités au niveau légal, ce n'était plus de simples produits de consommation accessibles à tous mais ils étaient soumis à la loi sur le tabac. Le Grand Conseil a adopté ces décrets, sauf erreur, en octobre 2023 en les mettant en œuvre pour le début de cette année.

Mes principales demandes à ce niveau-là, à la Municipalité, sont de savoir :

L'Etablissement primaire et secondaire d'Ecublens met-il en œuvre suffisamment d'actions de prévention auprès des jeunes concernant les risques liés aux addictions ? Si oui, quelles actions ont été mises en place ou seront mises en place durant l'année scolaire 2022-2023 ? Des actions sont-elles également déjà prévues pour l'année scolaire 2023-2024 ? Quel est le soutien apporté par la Municipalité dans ce domaine ? La Municipalité prévoit-elle des actions de prévention complémentaires, via les dicastères compétents ? Des actions sont-elles mises en place avec les associations de prévention comme Addiction Suisse ? Des collaborations sont-elles mises en place avec l'Association des Parents d'Elève, le Centre Socioculturel et le Conseil des Jeunes ? Question 6 : Quelles collaborations sont mises en place avec la Police de l'Ouest Lausannois ? Et avec les services cantonaux compétents ?

**Mme la Municipale Sylvie Pittet Blanchette**

Même si les e-cigarettes sont déjà commercialisées depuis plusieurs années en Suisse, l'apparition des e-cigarettes jetables, dites « puffs », est un phénomène relativement récent. Alors que d'autres cantons ont déjà légiféré sur le sujet, le canton de Vaud fait partie des derniers cantons qui se sont dotés d'une législation sur leur consommation et leur commercialisation. 3 lois ont été modifiées l'automne dernier : la loi sur l'exercice des activités économiques (LEAE), la loi sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics (LIFLP) et la loi sur les procédés des réclames (LPR). Il s'agissait donc de remplacer les termes « tabac » par « produits du tabac (quel que soit le mode de consommation) et d'autres produits assimilables ; 3 débats ont été nécessaires pour que le Grand Conseil décide de ne pas interdire totalement la publicité de ces produits.



Mais il faut encore savoir que la loi fédérale qui met en œuvre l'initiative « Enfants sans tabac », votée par le peuple suisse en 2022, entrera en vigueur à l'été 2024. Cette loi est très restrictive, parce qu'elle interdit toute publicité perceptible par les enfants et les jeunes. Seront concernés : La presse écrite, internet, les médias électroniques, les lieux de vente et lieux de concerts. La version adoptée par le Grand Conseil est nuancée et ne limite pas de manière excessive la sacro-sainte liberté du commerce et de l'industrie.

Mais le fort attrait que ces nouveaux produits représentent auprès des jeunes doit nous encourager à prendre les mesures nécessaires.

Le sujet est toutefois sensible car, même s'il est évident que ces nouveaux produits du tabac participent à une renormalisation de la consommation de nicotine et qu'ils visent principalement les jeunes consommateurs, les chiffres ont montré que leur consommation n'augmente pas pour autant le risque pour l'utilisateur de passer ultérieurement à une consommation régulière de tabac fumé.

Réponse aux questions posées :

Question 1 : L'Établissement primaire et secondaire d'Ecublens met-il en œuvre suffisamment d'actions de prévention auprès des jeunes concernant les risques liés aux addictions ?

Actuellement, aucune prévention universelle n'a été mise en place dans les écoles. Les situations sont réglées au cas par cas. La direction évite d'en faire un sujet central, au risque d'éveiller un attrait pour ce genre de produits. Et pour qu'une prévention soit efficace, elle doit répondre à un besoin des élèves.

Des décisions ont toutefois été prises sur le plan cantonal. En termes de règlement scolaire, la RLEO va être adaptée. Actuellement, à l'art 102, il est écrit que les élèves ne consomment ni alcool ni stupéfiants, ils ne fument pas.

Le Conseil d'Etat remplacera ce texte par :

1 Les élèves ont l'interdiction de consommer de l'alcool, des stupéfiants, des produits du tabac, ainsi que tout produit nicotinique. Les cigarettes électroniques, les produits à fumer à base de plantes ou tout autre produit comparable aux cigarettes par son contenu, son mode de consommation ou ses effets sont également interdits.

1bis Ils ne détiennent ou ne mettent à disposition d'autrui aucune substance ou objet propres à une consommation interdite au sens de l'alinéa premier.

Les élèves qui consommeraient des puffs dans notre établissement pourraient ainsi être sanctionnés et une discussion serait menée avec eux pour leur parler des risques encourus. En plus, les représentants légaux seraient avertis et informés du soutien proposé par Addiction Suisse aux parents soucieux de la consommation de puffs par leurs enfants.

Question 2 : Si oui, quelles actions ont été mises en place ou seront mises en place durant l'année scolaire 2022-2023 ? Des actions sont-elles également déjà prévues pour l'année scolaire 2023-2024 ?

L'équipe santé mène actuellement divers projets, dont le but est l'amélioration du climat scolaire à travers, entre autres, le réaménagement des préaux.

En octobre 2022, l'établissement scolaire a mis en place la semaine de la santé (1 à 11e année) axée sur la santé physique, mentale et sociale de nos élèves.

Pour l'année 2023-2024, la direction prépare, en collaboration avec la commune, un projet de prévention (1 à 11e année) sur les écrans, comprenant : le temps passé devant les écrans, les téléphones portables, le cyberharcèlement, l'utilisation de WhatsApp, les âges légaux des jeux, ponctué par des conférences en présence de spécialistes. Cette problématique a été privilégiée au vu des situations régulièrement rencontrées dans les classes.

Question 3 : Quel est le soutien apporté par la Municipalité dans ce domaine ? La Municipalité prévoit-elle des actions de prévention complémentaires, via les dicastères compétents ?

Le Service de la culture, de la jeunesse, des sports, de l'intégration et des églises, par le biais de son travailleur social de proximité (TSP), a déjà identifié cette problématique depuis plusieurs mois. Même si le nombre de jeunes mineurs qui consomment régulièrement ces produits semble peu important, cette pratique est très répandue chez les jeunes adultes. Le TSP s'efforce donc régulièrement de sensibiliser son public sur les dangers pour la santé liés à cette consommation, sur les enjeux écologiques que représentent ces produits et sur les risques auxquels s'exposent ceux qui en font le commerce sur les réseaux sociaux.

Une boîte de récupération a été disposée au Centre de jeunes afin de donner la possibilité aux jeunes de se débarrasser de leurs puffs épuisés afin d'en garantir le recyclage et ne pas les voir simplement jetés à la poubelle ou sur la voie publique.

Un montage photo visant à sensibiliser les jeunes sur le marketing clairement destiné à un jeune public a aussi été créé par le TSP. Il s'agit d'une image d'une gamme de puffs vendue dans le commerce sur lesquelles les différents noms de saveurs ont été changés pour interpeller son public sur les enjeux liés à ces produits.

Question 4 : Des actions sont-elles mises en place avec les associations de prévention comme Addiction Suisse ?

Le Travailleur social de proximité a récemment participé à un colloque organisé par Unisanté pour prendre connaissance des statistiques liées à cette consommation, de la législation actuelle et des ressources disponibles en termes de prévention. Il a également pris part à des discussions avec des membres du GREA (Groupement romand d'études des addictions) et ses homologues romands spécialement dédiées à ce thème, ce qui lui permet aujourd'hui d'être bien armé pour aborder le sujet objectivement avec les jeunes.

Il a été décidé de promouvoir et partager, à l'aide des réseaux sociaux, le matériel de prévention créé par la Ville de Lausanne avec le soutien et le financement de Lausanne Région, qui s'intitule « parlons puff ». Il s'agit de petits clips de prévention, créés par des jeunes, qui portent sur les trois aspects problématiques de cette consommation : la dimension liée à la santé, à l'écologie et au ciblage des jeunes consommateurs par l'industrie du tabac.

Unisanté propose également un outil ludique à l'attention des jeunes, intitulé « Tabagram », dans lequel ils doivent repérer des publicités liées au tabac, cachées dans différents contenus qu'ils pourraient rencontrer sur les réseaux sociaux et dans la vie réelle. Cet outil a pour objectif de les sensibiliser au marketing agressif des cigarettiers, mais n'a toutefois pas encore été testé dans notre commune.

Question 5 : Des collaborations sont-elles mises en place avec l'Association des Parents d'Elève, le Centre Socioculturel et le Conseil des Jeunes ?

Jusqu'à ce jour, aucune collaboration n'a été mise en place avec l'association des parents d'élèves. La direction des écoles communique toutefois aux parents d'élèves l'existence d'une fiche détaillée créée par le GREA et d'un accompagnement proposé par Addiction Suisse aux parents touchés par cette problématique de consommation.

Le TSP et le Conseil des jeunes sont en discussion pour déterminer s'il est possible d'enrichir encore le matériel de prévention disponible, voire d'organiser un évènement de prévention sur la commune, lié à ce phénomène. De plus, les animateurs du centre des jeunes ont été sensibilisés à cette problématique et l'ont intégrée à leur travail quotidien de prévention.

La question a également été évoquée à la Plateforme Jeunesse de l'Ouest lausannois et un message très clair des politiques est redescendu au niveau du groupe de coordination jeunesse de l'ouest pour que cette problématique soit prise en considération dans les actions menées quotidiennement par les professionnels du terrain de notre région.

Question 6 : Quelles collaborations sont mises en place avec la Police de l'Ouest Lausannois ? Et avec les services cantonaux compétents ?

À ce jour, la POL ne mène aucune action en lien avec cette thématique vu l'absence, à l'heure actuelle, de base légale.

### **M. le Conseiller Gabriel Delabays**

Je me satisfais grandement de la réponse apportée par la Municipalité que je remercie. J'en profite pour remercier toutes personnes qui vont œuvrer pour mener à bien ces projets.

### **M. le Président**

La parole n'est plus demandée, je propose de passer au point b.

#### **b. Postulat de Mme la Conseillère Chantal Junod Napoletano : « Pour une couverture 5G adaptée aux besoins essentiels, respectueuse du bien-être de notre population et en cohérence au plan climat communal ».**

Je passe la parole à Madame la Conseillère Chantal Junod Napoletano pour la présentation de son postulat.

### **Mme la Conseillère Chantal Junod Napoletano**

Ce postulat intitulé *Pour une couverture 5G adaptée aux besoins essentiels, respectueuse du bien-être de notre population et en cohérence au Plan climat communal* a été déposé le 11 mai dernier, voici donc près de 9 mois.

39 signataires sur 59 membres présents, soit près de 70%, pourcentage en corrélation aux préoccupations légitimes d'une grande partie de notre législatif reflétant somme toute bien celles de l'ensemble de notre population.

Je souhaite tout d'abord vous communiquer quelques informations complémentaires :

La plateforme d'information de la Confédération sur la 5G et la téléphonie mobile *5g-info.ch* relève qu'en date du 23 novembre 2023, 9'725 antennes de téléphonie mobile 5G étaient exploitées en Suisse.

Quant à notre site communal, une nouvelle mise à l'enquête a été publiée le 4 novembre dernier. Elle concerne la :

Route de Vallaire 82 - Transformation d'une installation de communication mobile existante (3G, 4G, 5G) – *Dossier 2968*.

Hors site des Hautes écoles, ceci porte à 17 le nombre de mises à l'enquête visant de nouvelles installations ou des modifications d'antennes au sein de notre commune.

Référence faite aux slides que je vous ai présentés lors du Conseil du 10 mai 2023 – et plus précisément au 4<sup>ème</sup> (fléché bleu – 3 antennes *n'ayant pas encore fait l'objet d'une enquête* mais clairement répertoriées sur la carte synoptique publiée par l'OFCOM en tant que 5G), nul doute que nous pouvons encore nous attendre – à tout le moins – à 2 nouvelles mises à l'enquête :

- la première, pour la place du Motty 1
- la seconde pour la route de Reculan n° 6 (à noter que la route de Reculan n° 3 a déjà fait l'objet d'une enquête publique en février 2022 – dossier n° 2857).

Dès lors, hors Hautes Ecoles, nous atteindrions 19 antennes sur notre territoire communal.

Comme déjà relevé, reste 7 antennes (fléché mauve dans mon intervention précitée) qui fonctionnent en 3 ou 4G parmi lesquelles 3 sont situées à proximité directe de LUS, lieux à utilisation sensible :

1. halte-garderie La Croquignole
2. entre les collèges Croset et Croset Parc, et la troisième
3. centre de vie infantine, accueil parascolaire et place du jeu du CSCE

D'où mes questions à la Municipalité :

1. Y a-t-il effectivement des enquêtes pour des modifications d'antennes prévues pour les deux emplacements : place du Motty 2 et route de Reculan 6 ?
2. Y a-t-il des enquêtes prévues pour d'autres emplacements ?
3. La Municipalité peut-elle nous communiquer un état des lieux de toutes les antennes implantées sur notre territoire communal, en précisant notamment ce qu'il est advenu de celles ayant fait l'objet d'oppositions ?

Il serait souhaitable que ces informations soient accessibles au Conseil afin qu'il puisse avoir une vue claire de la situation actuelle.

Je reprends maintenant les **trois objets** déclinés dans le postulat :

### **1 – Contribution à l'effort de décarbonisation**

Dire que « la 5G est économe en énergie » correspond à un raisonnement réducteur. En effet, on pense trop rarement à combien coûte en CO<sub>2</sub> le visionnement d'une vidéo à haute définition. Dans cette activité, il n'y a pas que les antennes, mais toute la chaîne de stockage, de traitement et de transport des données, sans oublier la fabrication des appareils. Le secteur du numérique représente aujourd'hui 4% des émissions mondiales de gaz à effet de serre.

Malgré son potentiel de décarbonation de plusieurs autres secteurs d'activité, il reste un émetteur net car la numérisation en cours accroît la consommation énergétique d'équipements et de services tout en captant une part de plus en plus grande de l'électricité. La croissance du secteur pourrait avoisiner les 6% par an<sup>1</sup>. Dès lors, n'est-il pas grand temps d'entamer au sein de notre commune une démarche visant la sobriété numérique ?

Au-delà de la recherche d'efficacité énergétique, notre commune peut également jouer un rôle en informant la population sur les effets de la consommation numérique et les principes de la sobriété énergétique, ainsi qu'en planifiant l'installation d'antennes de manière à optimiser le réseau et donc à limiter les consommations de données aux personnes qui sont en déplacement.

Au sujet des émissions mondiales de gaz à effet de serre, il est intéressant d'écouter l'interview du 27 septembre 2023 diffusée par la RTS dans son émission *Drôle d'époque* de Ivan Mariblanca Flinch, fondateur et directeur de Canopé, start-up visant à réduire l'empreinte environnementale des parcs informatiques des entreprises.

- Il y déclare que ce 4% des émissions de gaz à effet de serre risque fort de doubler pour atteindre 8% dans les deux ans, ceci en dehors de ce qui a trait à l'intelligence artificielle.
- Il relève qu'en 2018 déjà, le streaming vidéo représentait à lui seul 1% des émissions mondiales de CO2 ...
- Ce dernier – auteur d'un ouvrage intitulé *Un autre univers numérique est possible* – a participé à la conférence publique SIE / TVT du 30 novembre écoulé intitulée *Du Clic au Déclit, Agissons pour un numérique responsable*. Thème de son intervention : *Le GreenIT, pour aligner numérique et environnement*.
- Par ailleurs, il est responsable du comité scientifique auprès de l'Institut du numérique responsable dont il est fait mention en fin de mon intervention.

Venons-en au **2<sup>ème</sup> objet** :

## **2 – Eviter de faire subir la pollution numérique émise par les passants aux habitants**

La 5G est principalement utile aux objets en mouvement : voiture, téléphone mobile dans la voiture ou dans les trains. Pour les habitations équipées de la fibre optique, les wifi sont suffisamment performants pour ne pas devoir recourir aux antennes 5G, évitant ainsi la création de « tunnels d'ondes radio » entre une antenne et son point de consommation à l'intérieur d'une maison irradiant toutes les personnes se trouvant dans ces « tunnels ».

Par conséquent, l'installation d'antennes dans les zones purement résidentielles devrait être limitée le plus possible. Elle devrait donc se concentrer essentiellement le long des axes de transports (train, voiture, autres) où se trouvent des personnes en déplacement.

Il est peut-être utile de préciser ce que l'on entend par **Pollution numérique** :

---

<sup>1</sup> The Shift Project : [Impact environnement du numérique](#) : Tendances à 5 ans et gouvernance de la 5G – Note d'analyse – Mars 2021

*L'impact environnemental du numérique regroupe l'ensemble des effets des technologies de l'information et de la communication sur l'environnement.*

**La pollution numérique** désigne les impacts environnementaux négatifs de ces technologies qui ressortent de leur bilan environnemental. La consommation d'électricité non négligeable des systèmes, l'usage de matières premières et d'énergie grise pour la fabrication des appareils, leur transformation en déchets après leur remplacement sont généralement évalués.

Nous parvenons au **3<sup>ème</sup> et dernier objet** :

### **Sécurité sanitaire des Ecublansais-e-s**

Les antennes 5G sont dites adaptatives, c'est-à-dire qu'elles émettent leurs signaux en direction des téléphones mobiles qui consomment des données, et non plus dans toutes les directions, ni à leur puissance maximale en même temps. Dans son aide à l'exécution publiée en février 2021<sup>2</sup>, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) préconise de ce fait une nouvelle méthode de calcul en appliquant un facteur de correction basé non plus sur un maximum, mais sur des moyennes.

Cette règle permet aux antennes adaptatives de dépasser pendant 6 minutes la puissance d'émission utilisée pour le calcul. Une antenne pourra ainsi irradier l'utilisateur d'un smartphone avec des valeurs de crête jusqu'à dix fois plus élevées que cela n'a été autorisé pour les antennes actuelles. Dans les faits, la valeur limite (en volts par mètre) sera presque triplée. L'assurance de la Confédération que la limite définie dans l'ORNI ne sera pas augmentée est donc purement formelle, et non réelle.

L'exposition aux radiations est de fait déjà trop élevée. Les problèmes de santé surviennent bien en-dessous des valeurs limites, comme le critiquent les experts et les médecins de l'environnement depuis longtemps et tel que relevé par Berenis, groupe d'experts pour les rayonnements non ionisants de la Confédération, dans les conclusions dans sa Newsletter (édition spéciale) de janvier 2021<sup>3</sup>.

Je vous en rappelle la teneur déjà relevée dans mon intervention du 7 avril 2022 :

---

<sup>2</sup> Téléphonie mobile : Aide à l'exécution relative aux antennes adaptatives

<sup>3</sup> Newsletters du groupe consultatif d'experts en matière de RNI (BERENIS)

*[...] la majorité des études animales et plus de la moitié des études cellulaires fournissent des indications de stress oxydatif accru aux CEM-HF (champs électromagnétiques de haute fréquence et les CM-BF (champs magnétiques de basse fréquence). [...] également dans la gamme des valeurs limites de l'installation.*

Pour les personnes souffrant de *déficiences immunitaires ou des maladies neurodégénératives*, Berenis conclut :

*[...] il est donc fort possible que la santé des individus souffrant de telles atteintes soit touchée plus sévèrement. En outre, les études montrent que les individus très jeunes ou même âgés réagissent moins efficacement au stress oxydatif.*

Le **stress oxydatif**, appelé aussi stress oxydant ou pression oxydative, est un type d'agression des constituants de la cellule.

Je reviens aux termes du postulat s'agissant de la **Sécurité sanitaire** :

Il convient donc de protéger notre population écublanaise en appliquant le **principe de précaution**. La mise en place d'une technologie de communication doit se faire selon le principe d'une exposition aussi faible que possible. Grâce à des antennes aménagées judicieusement, des distances de signal aussi courtes que possible pourraient être garanties réduisant ainsi facilement l'exposition. Aucun adulte, aucun enfant, ne devrait être exposé sans le vouloir aux ondes dans son logement.

Le **principe de précaution** est une disposition définie et entérinée lors du sommet de Rio de 1992. Elle déclare qu'en l'absence, à un moment donné, de certitudes, due à un manque de connaissances techniques, scientifiques ou économiques, il convient malgré tout de prendre des mesures de gestion des risques afin de prévenir des dommages potentiels graves sur l'environnement et la santé.

Quant au **principe de précaution** cité sur le site de la confédération s'agissant du rayonnement des antennes de téléphonie mobile, il se base sur la Loi fédérale sur l'environnement (LPE) – je cite :

*Ces valeurs se fondent sur le principe de précaution de la LPE, selon lequel les émissions doivent être limitées **dans la mesure que permettent l'état de la technique et les conditions d'exploitation et pour autant que cela soit économiquement supportable.***

Il me paraît intéressant de préciser qu'en septembre dernier, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a publié le communiqué suivant :

*Pour que les personnes EHS (souffrant d'électrosensibilité) puissent bénéficier d'un meilleur soutien médical, l'OFEV a mandaté l'Institut de médecine de famille de l'Université de Fribourg pour mettre en place une structure de conseil médical. MedNIS – Réseau suisse de conseil médical sur le rayonnement non ionisant – a commencé ses activités fin 2023 et sert en premier lieu à améliorer la prise en charge médicale des patientes et patients EHS, mais aussi à une meilleure information du monde médical et de la population sur l'électrohypersensibilité. La structure sert aussi à la recherche scientifique sur le sujet.*

Je vous reporte quelques informations tirées d'une interview de Diana Walter, médecin spécialisée en prévention et santé publique, responsable médicale auprès de MedNIS diffusée par la RTS dans son émission *On en parle* du 20 septembre 2023 :

- 7 médecins généralistes formés en Suisse romande
- Définition de l'hypersensibilité électromagnétique (Diana Walther) :

*L'OMS définit l'hypersensibilité électromagnétique comme : la présence de symptômes variés non spécifiques qui n'ont pas d'autres explications biologiques, physiques ou chimiques et que la personne attribue aux champs électromagnétiques ».*

- *Rayonnements non ionisants : ondes électromagnétiques qui n'ont pas suffisamment d'énergie pour ioniser la matière pour ôter un électron d'un atome ou d'une molécule.*
- *Nombre de personnes concernées : varie entre 5 et 15%, en relation à la définition utilisée et de la population étudiée.*
- *Symptômes : très variés (non exhaustifs) : maux de tête, troubles de la concentration, difficulté à dormir, troubles digestifs, etc.*

Il s'agit dès lors de rester très vigilant quant au développement de cette nouvelle technologie et plus spécifiquement s'agissant du **principe de précaution**, voire de toute nouvelle décision pouvant être prise au niveau du fédéral à cet égard.

Pour illustrer mon propos, je vous donne lecture du texte figurant sur le site de la Confédération sur les valeurs limites des installations :

*Les valeurs limites de l'installation ne reposent pas sur des connaissances médicales ou biologiques mais elles ont été **fixées en fonction de critères techniques, économiques et d'exploitation**. Il ne s'agit donc pas de valeurs garantissant une innocuité et leur respect ne permet pas d'exclure toute conséquence néfaste pour la santé. À l'inverse, cela ne signifie pas non plus que des atteintes à la santé se manifesteraient au cas où ces valeurs seraient dépassées.*

Il s'agit dès lors de rester humble, car nous n'avons pas une totale compréhension et nombre de données sont encore à vérifier et doivent faire l'objet d'études sérieuses et approfondies.

Avant de conclure, je souhaite souligner que le programme de législature 2021-2026 de la Municipalité est introduit sur notre site communal en ces termes :

*« Elle entend [la municipalité] principalement **veiller au bien-être de sa population** et de son administration, tout en apportant **une attention particulière** à ce qui touche **au climat**, à la mobilité et à l'ouverture sur l'extérieur. »*

Il n'y a donc aucune incompatibilité, mais au contraire pleine concordance avec ce que demande le présent postulat qui n'est pas défavorable à la 5G, mais plaide instamment pour une utilisation raisonnée et raisonnable de cette technologie.

Parvenue au terme de mon intervention, en conclusion :



## **Le présent postulat demande à la Municipalité :**

- d'établir une planification de déploiement des antennes 5G, en définissant des critères et des paramètres permettant de délimiter différents types de zones où l'installation sera possible, soumise à conditions ou exclue. Il convient de porter une attention particulière aux LUS (lieux à utilisation sensible) ;
- d'identifier des parcelles ou terrains appartenant à la commune qui se prêteraient à l'installation d'un socle pour antenne tout en respectant le principe de précaution;
- d'informer régulièrement la population écublanaise sur le déploiement de la fibre optique et sur ses avantages ;
- de donner suite à la résolution adoptée en date du 7 avril 2022 par le Conseil à une large majorité suite à l'interpellation déposée par l'un des signataires du présent postulat, interpellation intitulée *Implantation de la 5G à Ecublens*, pour mémoire :

### **Résolution acceptée par le Conseil du 7 avril 2022 :**

Le Conseil communal d'Ecublens (VD) souhaite que la Municipalité :

1. informe les habitant-e-s de notre commune tant sur les avantages que sur les risques et inconvénients de la 5G par le biais d'une information claire et accessible ;
2. entame une démarche afin qu'Ecublens puisse obtenir le label numérique responsable délivré par l'Institut du numérique responsable suisse.

- de tenir compte du vœu émis par M. le Conseiller communal Nicolas Morel lors du Conseil du 31 mars dernier [2023] demandant à la Municipalité de se doter des moyens techniques nécessaires pour vérifier le total des émissions aux endroits les plus critiques de notre commune, notamment par mesure lors de l'exploitation des antennes 5G.

Ce postulat a été remis le 11 mai 2023. Il est traité ce jour, soit 9 mois plus tard, 2 séances du Conseil ayant été annulées et celle de novembre n'ayant pu traiter, vu l'heure tardive, le point 11 – *Droit d'initiative*, le Conseil ayant voté à la majorité la non-poursuite au-delà de minuit.

Afin d'éviter une attente supplémentaire pour la suite de son traitement, et comme l'autorise l'article 33 – *Procédure*, chiffre 2, lettre b de la *Loi sur les communes* (LC) – je cite - :

Le Conseil peut [...] :

b. *prendre en considération immédiatement la proposition et la renvoyer à la Municipalité, éventuellement assortie d'un délai particulier.*

Vous l'aurez compris, je demande donc un renvoi à la Municipalité en l'invitant à remettre son rapport-préavis au plus tard dans les trois mois, soit d'ici au Conseil du 2 mai 2024.

D'ores et déjà, je remercie la Municipalité pour son engagement à cet endroit dans le cas où le vote du Conseil sur la prise en considération s'avérait, comme je l'espère vivement, positif.

### **Références hors texte repris du postulat : Annexe 3**

#### **M. le Président**

J'ouvre à présent la discussion sur ce postulat.

#### **M. le Conseiller Renzo Posega**

Je travaille dans les télécommunications. Je suis ingénieur électronicien et je pense pouvoir dire que je suis un expert de tout ce qui touche à la transmission numérique. Le postulat a un énorme avantage, celui de soulever des points très intéressants, y compris des points qui relèvent de notre approche et utilisation de la 5G. Je pense que la complexité de l'argument relève d'une discussion que l'on peut développer au sein d'une Commission ad hoc, dont je ferai très volontiers partie, afin de pouvoir débattre entre nous et avec des autorités supérieures.

#### **M. Sebastian Süess**

J'aimerais juste souligner deux choses. Premièrement, la régularisation des antennes 5G relève de la compétence de la Confédération plus particulièrement du droit fédéral de l'environnement et du droit fédéral des télécommunications. La Confédération édicte les normes et les directives en matière des télécommunications, y compris les émissions électromagnétiques. Cela garantit une cohérence nationale de l'implémentation de la technologie 5G et permet une disparité entre les différentes communes.

Deuxièmement, les normes techniques et les seuils d'émissions des antennes 5G sont définis par l'Office fédéral de la communication en collaboration avec d'autres autorités compétentes. Les communes en revanche, n'ont pas l'expertise technique nécessaire pour établir des réglementations dans ce domaine complexe. La centralisation de ces compétences au niveau fédéral permet d'assurer une approche basée sur des données scientifiques et des critères uniformes.

Finalement, la jurisprudence est assez claire. Elle exclue des règles communales adoptées dans le but de protéger la population contre le rayonnement non ionisant. Le domaine est exclusivement réglé par le droit fédéral de l'environnement.

Je peine à comprendre où on veut en venir, soit en renvoyant cette patate chaude à la Municipalité qui n'est pas compétente, ni même d'en discuter au sein d'une commission. Ce qui serait peut-être utile ce serait que l'on nous présente, lors d'un Conseil, les avantages et/ou les inconvénients de la 5G et de la mise en place des mesures de protection.

## **Mme la Conseillère Frédérique Reeb-Landry**

Je profite d'avoir la parole, pour souhaiter à tous une très belle nouvelle année.

Effectivement, ça vaut toujours la peine d'avoir le plus d'informations possibles sur les sujets qui sont sensibles mais j'ai cru comprendre que dans le postulat, il y avait une demande qui touche directement la Municipalité c'est sur l'information quant à la planification de ces antennes. On ne parle pas de réglementation et je pense que ce postulat a toute sa légitimité. On est en droit de savoir ce qui nous attend sur notre commune.

## **M. le Conseiller Cédric Sandoz**

Pour répondre à l'intervention de M. Süess, il existe certaines communes qui ont pris le choix de légiférer. Elles ont imposé le choix du territoire pour l'implémentation d'une antenne. C'est de notre territoire que nous parlons et de nos habitants. Nous avons le devoir de protéger, dans la mesure du possible, la santé. Nous ne savons pas quels sont les dangers encourus de ces antennes. Si nous pouvons limiter une concentration excessive d'antennes 5G, il est important de commencer à y réfléchir.

## **M. le Conseiller Gabriel Delabays**

J'agréé aux propos de M. Süess sur le fait que ce sont des prérogatives du droit fédéral.

Concernant les propos de Mme Junod Napoletano, je ne suis pas tout à fait d'accord avec tout ce qu'elle avance. J'ai peur que si nous ouvrons le dossier de la 5G, on ouvre le même volet que certaines communes ont ouvert afin de mettre en place des législations sur cette technologie, en disant qu'Ecublens est contre cette technologie. Je suis d'accord de dire que toute nouvelle technologie a des avantages et des inconvénients. Il n'y a aucune étude sérieuse de la santé pour savoir si ces antennes sont nocives pour la santé des gens, à part l'étude de l'OMS qui dit qu'il y a un risque potentiel cancérigène mais qui n'est pas un risque avéré.

Au niveau de l'efficacité, c'est une technologie qui est beaucoup plus efficace que les anciennes technologiques. Les bandes de fréquences sont exactement les mêmes que pour celles de la 4G avec un rayonnement 4 fois plus bas. Ce que nous pourrions craindre à Ecublens avec la mise en place de la 5G, c'est ce qu'il se passe de l'autre côté du lac avec les antennes 5G qui sont mises en place dans les communes françaises, or les rayonnements, là-bas, sont 11 fois plus élevés qu'en Suisse. C'est du reste très fréquent que notre téléphone capte le réseau français, alors que nous sommes en Suisse.

Comme proposé par M. Süess, je suis pour avoir une présentation afin de connaître plus d'éléments sur la question mais pas que l'on travaille là-dessus, éventuellement renvoyer le postulat à la Municipalité pour connaître la planification. Par contre pour ce qui est de la résolution, pour ma part, je ne la soutiendrai pas.

## **Mme la Conseillère Reeb-Landry**

J'aimerais revenir sur les objets de la résolution car finalement, ce que demande Mme Junod Napoletano, c'est d'avoir plus d'informations, que seule la Municipalité peut nous fournir. On ne demande pas ici de réglementer, on ne demande pas de faire de

la prévention dans le domaine de la santé. On souhaite savoir ce qu'il va se passer sur notre commune et que l'on tienne compte des endroits les plus sensibles, selon le vœu émit par M. Nicolas Morel. Je ne vois pas en quoi cette résolution pourrait être contraire aux droits d'une commune. Je soutiendrai Mme Junod Napoletano et sa résolution.

### **M. le Conseiller Michele Mossi**

Je ne voterai pas ce postulat. J'aimerais poser une question concernant la résolution et le point 2. Est-ce réellement un point compatible avec Ecublens qui héberge sur son territoire l'EPFL ? Si je regarde la définition du numérique responsable, c'est une démarche d'amélioration continue qui vise à réduire l'empreinte écologique, économique et sociale des technologies de l'information et de la communication. Est-ce que l'EPFL qui est l'un des plus grands centres d'Ecublens mais aussi de la Suisse en ordinateurs et en technologies de l'information et de la communication pourrait être compatible avec cette démarche ? J'en doute. Je ne soutiendrai pas non plus la résolution.

### **Mme la Conseillère Chantal Junod Napoletano**

Les hautes écoles, elles-mêmes, ont fait une politique justement du numérique pour être plus en harmonie avec une société qui soit correcte, moderne et respectueuse de l'écologie.

M. Süess rappelle que c'est au niveau fédéral que tout se joue, je suis tout à fait d'accord et je l'ai dit dans mon intervention. Mais nous devons garder notre capacité à réagir et à défendre les intérêts de notre commune.

Les personnes qui ont signé ce postulat et moi-même, ne sommes pas du tout contre la 5G mais il faut être capable d'en faire une utilisation raisonnable.

Dans les demandes du postulat, il n'y a rien de difficile à réaliser par une Municipalité et les termes de la résolution non plus. Il n'est pas demandé que les antennes existantes soient enlevées. Il est demandé de ne pas en accepter plus, pour le moment, jusqu'à ce qu'il y ait une certitude du côté sanitaire et qu'il n'y ait pas de souci pour notre santé. Nous avons des labels, vert, de l'énergie et de la santé. Pourquoi ne pas avoir un label du numérique responsable suisse ? Soyons innovateurs !

Dans la résolution, on demande à ce que les habitants de la commune soient informés des avantages et des inconvénients. Est-ce que toutes ces demandes sont insurmontables ? Je peine à comprendre les réactions et qu'il y ait une Commission ad hoc qui soit proposée avant de renvoyer ce postulat à la Municipalité. Personnellement, je suis contre mais comme je ne suis pas la seule à avoir signé ce postulat, je ne vais pas prendre la responsabilité de refuser quoique ce soit.

J'aimerais revenir sur les propos de M. Delabays disant que les rayons en France sont 11 fois plus forts qu'en Suisse. J'ai lu le contraire mais malheureusement, je ne peux pas vous citer l'article dans lequel je l'ai lu.

### **M. le Conseiller Aitor Ibarrola**

J'ai une question qui s'adresse à notre Président. Mme Chantal Junod Napoletano souhaite que ce postulat soit renvoyé à la Municipalité, or M. Renzo Posega propose de le renvoyer à une Commission ad hoc. La prérogative de le remettre à une

Commission ne revient-elle pas à la postulante ? Je crois que ce n'est pas au Conseil de le décider.

### **M. le Président**

J'ai un doute quant à la procédure.

### **M. le Conseiller Aitor Ibarrola**

De mon point de vue, j'ai eu de la difficulté à me positionner mais grâce aux interventions très pertinentes, de ce soir, j'ai une vision plus claire. Je ne vois pas d'incompatibilité dans les questions qui ont été posées à la Municipalité. On ne va ni légiférer ou interdire ces implémentations d'antennes, car dans ce cas-là, cela serait de la compétence fédérale.

Malgré tout, quand il y a le projet d'une antenne 5G à Ecublens, il y a une mise à l'enquête à Ecublens et là c'est de la compétence municipale. La Municipalité a la responsabilité de la mise à l'enquête, afin que la population puisse se prononcer. C'est elle aussi qui a la responsabilité de lever ou non les oppositions.

Je serai plutôt favorable à ce que des spécialistes nous éclairent sur le fond pour comprendre ce qui est bien ou non et pourquoi ne pas renvoyer ce postulat à une Commission, cela pourrait permettre à la Municipalité de se positionner sur le sujet grâce aux recommandations de la Commission.

Dans la mesure du possible, je serais d'avis de renvoyer ce postulat à une Commission.

### **M. le Conseiller Alexandre Schelling**

Nous devons réfléchir pour la suite et se questionner sur ce que cette technologie appelle en termes d'outillage. Ce genre de technologie, on peut la supporter actuellement, mais elle va appeler d'autres technologies. On parle déjà de la 6G. Quel est le but ultime de tout cela ? On sait que ce genre de technologies va en appeler des nouvelles, plus accélérées. Mais d'un autre côté, on nous parle de climat, d'émissions de CO<sub>2</sub>, etc... C'est paradoxal. On doit penser aux générations futures. Veulent-elles des technologies qui vont plus vites, en ont-elles vraiment besoin ?

### **M. le Président**

La parole n'est plus demandée.

Je vais interrompre le Conseil de quelques minutes, afin de clarifier la procédure. Je demande au Bureau de se réunir pour prendre une décision.

*- Interruption du Conseil -*

Nous avons pu clarifier la procédure à suivre. Comme une demande de renvoi en Commission a été faite, nous allons d'abord nous prononcer sur le renvoi. Il faut un soutien de 1/5 des membres pour ce renvoi et si nous ne l'avons pas, nous voterons pour le renvoi à la Municipalité.

Avant de passer au vote, je laisse la parole à Mme Junod Napoletano, si elle le souhaite, pour conclure le débat.

La parole n'est pas souhaitée, on passe au vote.

Celles et ceux qui souhaitent renvoyer ce postulat à une Commission pour étude sont priés de lever la main.

⇒ **Avec 23 personnes pour, le postulat est renvoyé à une Commission pour étude.**

### **Mme la Conseillère Chantal Junod Napoletano**

Je me demande s'il ne fallait pas tout d'abord voter sur la prise en considération du Postulat.

### **M. le Président**

Je crois que nous avons fait tout juste.

### **M. le Conseiller Jean-Claude Merminod**

Effectivement, le Conseil doit statuer sur la prise en considération d'un postulat.

### **M. le Président**

Du moment que ce sujet est à l'ordre du jour, il y a déjà eu la prise en considération.

Nous allons passer au point suivant.

### **c. Interpellation de Mme la Conseillère Ines Bortis Bagnoud et M. le Conseiller Daniel Sage : « Sécurisation du cheminement piéton de la route Reculan ».**

L'interpellation a été déposée le 22.6.2023. Tout d'abord, nous devons nous prononcer sur la recevabilité de cette interpellation. Elle ne comporte, aujourd'hui, que 2 signatures.

Est-ce que l'interpellation est-elle soutenue pas au moins 5 personnes ? Celles et ceux qui soutiennent cette interpellation sont priés de lever la main.

Je constate que plus de 5 personnes expriment leur soutien.

Nous passons à la prise en considération.

Je passe la parole à Mme la Conseillère Ines Bortis Bagnoud et/ou M. le Conseiller Daniel Sage.

### **M. le Conseiller Daniel Sage**

Nous allons développer cette interpellation qui date déjà de 7 mois. Je vais faire une brève présentation et ensuite, j'aurai besoin des éclairages de Mme Bortis Bagnoud et de M. Süess.

Nous rappelons que cette interpellation fait suite à de nombreuses demandes pour garantir l'accessibilité des piétons sur la Route de Reculan de la part du personnel de l'EVAM, des bénévoles de l'ABRAE et d'autres habitants de la commune. Le vœu déposé en 2022 au Conseil communal a reçu une réponse rapide de la Municipalité. Cette dernière :

1. reconnaît le problème,
2. informe de l'existence d'une étude préliminaire
3. promet d'agir rapidement pour réaliser un marquage provisoire.

Force est de constater que 18 mois après, rien n'a bougé sur le terrain, la situation est toujours aussi alarmante d'autant plus que, durant ces mois d'hiver, la visibilité est faible. Le danger provient de l'absence de trottoir sur cette route très fréquentée par des voitures et des camions.

C'est surtout le stationnement des poids-lourds qui génère un grand risque pour les piétons. Il n'est pas possible de se déplacer sur cette route à pied sans s'exposer au danger. Les premières victimes sont les 200 habitants d'Ecublens qui vivent au foyer de l'EVAM, mais aussi les piétons et les promeneurs qui se déplacent sur cette route. Quand les poids-lourds sont stationnés, il faut se faufiler entre les camions et les semi-remorques.

Nous alertons solennellement la Municipalité et le Canton sur le risque élevé d'accidents pouvant avoir des conséquences dramatiques.

### **Mme la Conseillère Inès Bortis Bagnoud**

Depuis l'ouverture du foyer EVAM en 2017, je m'y rends chaque semaine en tant que bénévole. Le trajet entre le parking d'ALDI et le foyer est court mais je ne me sens pas en sécurité dû au manque de trottoir et une circulation dense entre des camions et des voitures qui roulent souvent vites. Beaucoup d'enfants du foyer ne sont pas habitués à ce type de circulation juste à côté de leur habitation.

Les chauffeurs, eux non-plus ne s'attendent pas à ce qu'il y ait autant de population dans cette zone et notamment beaucoup d'enfants encore insouciant face aux dangers du trafic. Il n'y a aucun panneau pour avertir les chauffeurs qu'il y a un foyer avec des enfants.

Il peut y avoir des parents avec des poussettes ou des personnes à mobilité réduite en chaise roulante surgissant entre deux camions ou sur le bas-côté de la route non-aménagée.

Je me rends compte des risques encourus par ces personnes dans leur quotidien. Si un jour arrivait un accident à l'une de ces personnes que je côtoie dans le cadre de mon bénévolat, je me sentirais vraiment très mal.

Et j'espère que ce soir vous allez soutenir cette interpellation car selon moi cette situation est intolérable.

⇒ **Annexe 4**

### **M. le Conseiller Sebastian Süess**

La situation décrite par mes préopinants est déplorable et me choque à plusieurs égards :

Placées au bout d'une zone industrielle située entre des parkings, garages et Conforama, l'autoroute, respectivement la voie de chemins de fer et une route cantonale à fort trafic, les personnes arrivant ici ne peuvent que se sentir mises à l'écart. Et c'est bien l'image qui se confirme quand on lit les documents légaux qui ont

permis à l'établissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) de construire un foyer sur le territoire de notre Commune.

Je l'ai déjà dit, la parcelle sur laquelle le foyer est construit se trouve dans une zone industrielle affectée par le plan général d'affectation de la Commune d'Ecublens. La parcelle appartient à l'Etat de Vaud. C'est dans un contexte tendu où les demandes d'asile ne cessaient d'augmenter et que l'ouverture d'abris de protection civile ne permettait plus d'héberger toutes les personnes que le Canton a retenu la parcelle 1342 pour y construire un foyer temporaire. Pour pouvoir réaliser cette construction, le canton fait élaborer dès 2011, un plan d'affectation cantonal, le PAC 333, qui modifie temporairement le zonage de la parcelle en passant de la zone industrielle à la zone d'installations publiques. La Commune territoriale, Ecublens, est alors consultée, mais contrairement aux PGA, PPA et PQ, la Commune n'est pas maître de la procédure — en effet, dans le cadre d'un PAC, l'autorité compétente est le canton. Ainsi, le Conseil communal n'a pas eu à se prononcer sur ce plan et cette procédure exclut également le référendum communal.

L'un des grands principes de l'aménagement du territoire est la séparation des zones habitables, des zones d'utilité publique ou des zones industrielles et commerciales, à juste titre. Les zones industrielles ne sont évidemment pas faites pour l'accueil de logement, elles sont bruyantes, pauvres en espaces publics, ne disposent pas, le plus souvent, d'espaces verts, et en règle générale, la voirie destinée à la mobilité motorisée est dimensionnée de manière à permettre le passage des poids lourds.

En choisissant le site en Reculan, le canton était conscient des problématiques qu'impliquait cette localisation et les besoins particuliers des futures habitantes et habitants quand il a développé le PAC. Les requérants ne sont le plus souvent pas motorisés et se rendent notamment aux auditions et autres séances au fur et à mesure de l'avancement de leur procédure, à pied et/ou en transports publics. Par conséquent, l'accessibilité en transports publics et en mobilité piétonne ont été considérés lors de l'élaboration du dossier de PAC.

À ce titre, on peut lire dans le rapport justificatif qui accompagne le dossier que la gare CFF de Bussigny se trouve à moins d'1 km du site et est, je cite, facilement accessible. Le rapport reconnaît la problématique en qualifiant la route de Reculan comme cheminement piéton non valorisé. Dès lors, la volonté du plan d'affectation cantonal est de remédier à cette situation en encourageant le cheminement piéton et cycliste le long de la route de Reculan par des aménagements propices à la mobilité douce.

Les documents légaux, aujourd'hui en vigueur, appuient la volonté de développer des aménagements propices à la mobilité douce, aménagements sur la route de Reculan.

Premièrement, sur le plan du PAC, il est indiqué qu'un cheminement de mobilité douce est à valoriser sur la route de Reculan.

Deuxièmement, dans l'article 2.4 du règlement, il est indiqué que les liaisons de mobilité douce doivent être garanties.

Comme vous pouvez lire (Photos annexe 5), le tracé figure à titre indicatif, c'est-à-dire que le plan ne dessine pas dans le détail l'assiette de ce cheminement, par contre, et j'insiste sur le caractère contraignant de cet élément, le cheminement doit être créé.

Une fois établi, le dossier a été mis à l'enquête publique au printemps 2012. Entre autres, la Municipalité d'Ecublens ainsi que les Municipalités des communes limitrophes d'Echandens et de Bussigny ont fait opposition au projet, notamment en



raison des craintes justement de mauvaise qualité d'accès piéton du site. Dans la réponse aux oppositions, le canton a rassuré les Communes que la largeur du domaine public, de la route de Reculan, varie entre 8 et 10m. Sachant qu'il faut 6.90m pour que deux camions se croisent à une vitesse de 30 à 40km/h, on constate qu'il resterait au minimum 1.10m pour l'implantation d'une bande piétonne ou d'un trottoir. Le passage des piétons est ainsi garanti.

Avec ces garanties, le PAC 333 a été légalisé en décembre 2012.

En matière d'aménagement du territoire, un plan d'affectation octroie des possibilités mais qui sont souvent liés à des conditions. Autrement dit, un plan rend possible la réalisation de droits à bâtir mais octroie aussi des devoirs : on peut construire x mètres carrés de surface de plancher sur une parcelle donnée, mais on doit respecter les distances aux limites, protéger les habitants du bruit, assurer que la voirie est capable d'absorber le trafic induit, garantir l'infiltration des eaux de pluie, pour ne donner que quelques exemples.

Pour revenir à l'exemple de notre PAC 333, ce dernier octroie des droits à bâtir, soit 3600m<sup>2</sup> de surfaces de plancher pour la construction du foyer. Et le PAC 333 vient avec le devoir de garantir les liaisons de mobilité douce à travers la route de Reculan.

Force est de constater, grâce notamment à l'appui par les interpellateurs, mais aussi à travers les ortho photos que vous voyez à l'écran, force est de constater donc que les garanties données par l'État ne sont pas tenues à ce jour. Les places de stationnement pour camions n'ont pas fait place aux « aménagements propices à la mobilité douce » promis et voulu par le PAC le long de la route de Reculan. Un aménagement piéton n'a pas été mis en place ni même réfléchi, si l'on entend bien le texte de l'interpellation.

Il est temps de rappeler à l'État de Vaud les engagements qu'il a donnés en 2012. C'est d'ailleurs le moment opportun, car le Canton vient de mettre à l'enquête publique la prolongation du PAC 333 pour une durée de 5 ans. Il me paraît difficilement imaginable de prolonger le PAC sans mettre en conformité les aménagements.

Il est temps pour notre Municipalité de réfléchir avec ou sans le canton comment cette situation peut être résolue pour garantir la sécurité de la population des hébergements et conformément au plan d'affectation cantonal en vigueur.

⇒ **Annexe 5**

## **M. le Président**

Je considère que le développement de cette interpellation est terminé. Je me tourne vers la Municipalité pour savoir si elle souhaite répondre ce soir.

## **M. le Municipal Germain Schaffner**

La Municipalité remercie les interpellateurs de soulever cette importante question de sécurité. La réponse est complexe et dépend de plusieurs dicastères, je citerais l'urbanisme, la police et les travaux publics. Elle dépend également du canton, plus particulièrement de l'inspecteur cantonal de la signalisation routière, rattaché à la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), car la route de Reculan est une route communale hors localité.

Afin d'apporter une réponse coordonnée et circonstanciée, la Municipalité répondra donc par écrit à cette interpellation lors du prochain Conseil.

**M. le Président**

J'invite donc la Municipalité à répondre pour le prochain Conseil.

**Mme la Conseillère Inès Bortis Bagnoud**

Je vais déposer dans les divers qui va dans le sens de l'interpellation, vu que nous n'avons pas pu déposer la résolution aujourd'hui et vu l'urgence du problème.

**M. le Président**

Je vous laisse revenir au moment voulu.

Nous pouvons passer au point suivant.

**d. Postulat de M. le Conseiller Anton Gaillard : « Offensive solaire le long des chemins, quelles sont les perspectives et le potentiel pour Ecublens ? »**

Le postulat a été déposé lors du Conseil communal du 8 décembre 2023. Il est recevable puisque j'ai avec moi une liste de 6 cosignataires.

Je passe la parole à Monsieur le Conseiller Gaillard pour la présentation de son postulat.

**M. le Conseiller Anton Gaillard**

Je serai assez bref et vous épargne la relecture du texte tel que déposé ainsi que ses annexes. En complément de celui-ci :

Il est aujourd'hui clair que l'on doit accélérer le développement des moyens de production propres comme notamment les panneaux photovoltaïques. Le but de ce postulat est d'étudier ce qu'il est possible de faire en dehors des toitures et des façades qui doivent, bien sûr, être couvertes le plus possible.

Il est important de noter que cette démarche a été bien reçue au niveau cantonal et fédéral.

J'aimerais finir en soulignant un extrait des annexes qui me semble important :

"Le Conseil fédéral estime que de telles installations seraient un moyen d'augmenter rapidement les capacités de productions d'énergies renouvelables dont la Suisse a besoin.

Le Conseil fédéral part du principe que le droit en vigueur permet déjà d'autoriser les projets de voies solaires cyclables pertinents."

⇒ **Annexe 6**

**M. le Président**

Je vous remercie aussi de conclure votre intervention en nous informant si vous souhaitez que l'on vote sur la prise en considération pour un renvoi en Municipalité ou si vous souhaitez le renvoi à une Commission pour étude.

### **M. le Conseiller Anton Gaillard**

Je préfère à un renvoi à la Municipalité.

### **M. le Président**

J'ouvre la discussion.

### **M. le Conseiller Jacky Leimgruber**

Je pense qu'avant de construire des voies solaires le long des chemins agricoles, il y a un haut potentiel en zone urbaine à prospecter, toits et façades de bâtiments. Sur ces chemins agricoles passent des promeneurs et des engins agricoles de grande envergure. Rappelons-nous que nous avons refusé le bétonnage des chemins agricoles, il n'y a pas si longtemps et maintenant nous souhaitons les aménager en allant trouver les agriculteurs après leur avoir refusé les chemins bétonnés. Je crois qu'avec ces chemins agricoles, nous faisons fausse route.

### **M. le Conseiller Nicolas Morel**

J'aimerais soutenir ce postulat qui va, selon moi, dans le bon sens. Il y a une nécessité de produire d'avantage d'énergie et notamment d'énergie photovoltaïque. Par contre, je rejoins les dires de M. Leimgruber. Nous ne devons pas nous limiter aux chemins agricoles. J'espère que la Municipalité va considérer les autres chemins, ainsi que les grands axes, telles que les routes cantonales. Si nous regardons de plus près, la mobilité douce se fait surtout sur les grands axes.

J'aimerais encourager la Municipalité à élargir cette problématique à l'ensemble des axes de circulation.

### **M. le Président**

Suite au départ d'une Conseillère, le nombre de Conseillères et Conseillers passe à 49. La majorité est à 25.

### **M. le Conseiller Daniel Sage**

Je pense que l'un n'empêche pas l'autre. Vu le retard que nous avons, nous devons augmenter le photovoltaïque par 10 et le bâti ne suffira pas. Nous devons passer à de plus grandes structures, du style parc solaire, qui sont bien plus efficaces car on peut regrouper les équipements électriques, comme les onduleurs. De mémoire, je crois que 500 m de couverture d'un chemin, c'est l'équivalent de 50 maisons. Donc, faisons les chemins et faisons aussi le bâti.

### **M. le Conseiller Anton Gaillard**

Je n'ai pas les données précises mais je pense que cela doit être correct. Je tiens à rappeler que le but est de faire une étude et non pas uniquement sur les chemins agricoles mais d'étudier tous les chemins. J'abonde dans l'idée de le faire aussi sur les grands axes mais j'imagine que cela est bien plus compliqué. Il est vrai que dans

l'annexe, il est question des chemins agricoles uniquement, mais le postulat de base ne se limite pas aux chemins agricoles.

### **M. le Conseiller Gabriel Delabays**

Je suis totalement d'accord avec cette proposition et je la soutiens. Je pense qu'en plus des axes de communication, il faut élargir cette réflexion aux infrastructures qui sont au bord des axes, telles que les parois anti-bruit. J'encourage la Municipalité à étudier cette possibilité. En Suisse, nous avons 65'000 km de petits chemins et si on n'en couvre que le 3%, c'est une production de 2 térawattheures. Ce qui représente l'ensemble des besoins énergétiques de toute l'agriculture suisse.

### **M. le Président**

La parole n'est plus demandée. Nous allons passer au vote.

Celles et ceux qui souhaitent que le postulat de M. le Conseiller Anton Gaillard : « **Offensive solaire le long des chemins, quelles sont les perspectives et le potentiel pour Ecublens ?** » soit pris en considération et renvoyé à la Municipalité pour étude, sont priés de lever la main.

⇒ **C'est avec 26 OUI, 11 NON et 8 abstentions que le postulat est renvoyé à la Municipalité.**

Quelqu'un souhaite-t-il encore prendre la parole sous ce point ?

### **Mme la Conseillère Jade Hänni**

Cela fait un moment que certaines maisons ont été construites au ch. de l'Ormet et qui sont laissées en chantier. Savez-vous ce qu'il se passe ?

### **M. le Municipal Jean-Louis Radice**

En effet, il y a un chantier qui tarde à se terminer au ch. de l'Ormet. Les renseignements que nous avons pu obtenir, au service de l'Urbanisme, de la part du constructeur, c'est qu'il a rencontré des difficultés. On a relancé ces développeurs car nous avons reçu des remarques du voisinage direct qui en ont marre de cet état de fait. Mais nous n'avons pas d'autre moyen pour faire avancer les travaux.

### **M. le Conseiller Daniel Sage**

J'ai des questions concernant la mobilité des pendulaires du Plan d'Affectation de Vallaire. D'après les documents du PA Vallaire, il est prévu que 5'500 pendulaires seront sur le site en 2030, et 7'500 en 2040. Il est évident que ce grand nombre de pendulaires aura des répercussions majeures sur le trafic à Ecublens, impactant directement la qualité de vie des habitants avec plus de bruit, plus de bouchons, plus de pollution aux particules fines et plus d'insécurité.

Dans sa présentation publique du PA Vallaire de l'automne dernier, la Municipalité a annoncé des mesures pour limiter les impacts négatifs :

1. limitation à 2'500 places de parking sur le site
2. doublement en capacité et en cadence du bus 33

3. parois anti-bruit
4. limitation à 10'000 v/j sur la route de Vallaire et la route Neuve.

Pourtant, 10'000 v/j sur la Route de Vallaire et la Route Neuve, avec un grand nombre de camions, cela va définitivement changer le visage de la partie campagne de notre ville. 10'000 v/j équivaut à une route à trafic dense comme sur le Tir-Fédéral ou la Route de la Maladière. C'est un nouveau Tir-Fédéral qui se dessine à l'ouest de la colline. Assez vite, il faudra adapter ces routes à un tel trafic, les rénover, poser du phono-absorbant, puis réaménager les carrefours, agrandir pour faire des présélections, des voies de bus, peut-être installer des feux pour sortir des Perrettes ou de Renges, etc.

Question 1 : Qui assumera les coûts, s'élevant à plusieurs millions, de ces réaménagements ?

Le PA précise que les permis de construire ne pourront être délivrés que si les normes en matière de protection du bruit et de la qualité de l'air sont respectées, conformément à la loi. Le PA Vallaire avertit déjà qu'il faudra prévoir des mesures de mobilité douce beaucoup plus ambitieuses pour atteindre les objectifs. Il recommande un plan de mobilité du site : covoiturage, stationnement payant, télétravail, ... Cependant, ces plans de mobilité n'auront en réalité que peu d'effet sur un site fractionné entre de nombreux propriétaires privés, puisque, légalement, ils ne peuvent pas être obligatoires pour les entreprises de moins de 50 employés.

Le PA Vallaire recommande également d'autres mesures, telles que la connexion piétonne directe avec l'EPFL (10 minutes donc, à travers les habitations de la colline, comme promis par les promoteurs du projet), des liaisons douces, un moratoire sur le stationnement, l'amélioration des connexions TP, et plus loin, on parle aussi de navettes, de voies cyclables rapides directes vers la gare de Renens, de nouvelles lignes de bus entreprises, etc.

Question 2 : Qui va initier, piloter et financer la réalisation de ces projets qui semblent pour le moins hautement incertains, spéculatifs et très coûteux ?

Le PA envisage donc des parkings supplémentaires, y compris des parkings en silo, ce qui envoie un message totalement incohérent par rapport à la volonté affichée dans le Plan Climat communal, qui vise à réduire le taux de motorisation. Pour rappel, nous avons à 6'300 véhicules à Ecublens en 2023 et nous devons passer à 4'200 en 2030, ce qui devrait se traduire par une suppression de 2'100 places de parking en 7 ans !

Question 3 : Comment atteindre cet objectif si de grands parkings supplémentaires sont créés en Vallaire ?

Pour rappel, l'Ecotope, le bâtiment phare du PA Vallaire, a fait un choix d'une réduction drastique du nombre de places de parking pour des milliers d'employés, montrant ainsi qu'il est possible d'avoir des emplois sans les places de parcs.

Les erreurs de timing dans la construction sont criantes dans la région de l'Ouest lausannois. D'abord, on construit, les personnes s'installent en mode dur avec leur voiture faute d'options de transports en mode doux. Plus tard, on se rend compte qu'il faudrait développer des infrastructures de mobilité douce, mais c'est trop tard ! Le cercle vicieux du "tout voiture" est enclenché, il est irréversible. Il est donc absolument nécessaire que chaque pendulaire de la zone PA Vallaire trouve une solution raisonnable de transports en mode doux en termes de durée, de coût et de fréquence dès le premier jour de travail sur site.

Question 4 : Quel est le calendrier de réalisation des infrastructures de mobilité douce ? Comment sera-t-il coordonné avec l'arrivée des nouveaux pendulaires ?

**M. le Président**

Est-ce que la Municipalité souhaite répondre ce soir ?

**M. le Municipal Jean-Louis Radice**

Vu la complexité des questions, la Municipalité ne répondra pas ce soir.

Je remercie M. Sage d'avoir posé toutes ces questions en amont de la présentation de ce plan d'affectation lors d'un prochain Conseil, vu que celui-ci doit se prononcer sur le plan. La mise à l'enquête s'est achevée. On a reçu des oppositions qui sont traitées par le Service. Toutes ces questions posées ce soir, nous permettront de bien nous préparer.

**M. le Conseiller Nicolas Morel**

J'ai une question relative à la rénovation bâtiment Mars. Je suis content du résultat du vote. J'ai néanmoins une petite réticence face à ce projet. Dans celui-ci, il n'y avait pas question d'une étude thermique. J'avais formulé un vœu afin que la Municipalité donne une réponse au Conseil concernant cette étude. Comme je n'ai rien vu. Je repose ma question. Quand est-ce que nous allons avoir cette étude et accessible à l'ensemble du Conseil communal ?

**Mme la Municipale Danièle Petoud**

Je vous remercie M. Morel pour votre intervention. Nous n'avons pas oublié votre vœu et nous travaillons sur sa réponse.

**M. le Conseiller Sebastian Süess**

J'ai quelques questions concernant les places de stationnement pour les camions le long de la Route de Reculan. Je vous prie de m'excuser si je les pose à ce moment et non, durant la discussion. J'ai été pris de cours de la clôture des discussions.

Je profite de ce moment pour déposer le vœu : Camions Reculan

⇒ **Annexe 7**

**M. le Municipal Germain Schaffner**

Les réponses aux questions posées par M. Süess seront intégrées dans la réponse de l'interpellation au prochain Conseil.

**Mme la Conseillère Inès Bortis Bagnoud**

Comme annoncé tout à l'heure, je vais déposer un vœu : sécurité Route de Reculan

⇒ **Annexe 8**

38 Conseillers sur 50 présents ce soir, ont signés. Cela fait plus de 75%.

### **M. le Conseiller Aitor Ibarrola**

J'aimerais adresser une question au Bureau. J'ai vu que la liste « Mentions, postulats, vœux » sur le site n'a pas été mise à jour depuis le 23 février 2023.

Je sais bien que c'est un travail long et contraignant, travail commencé par Mme Chantal Junod Napoletano. Moi-même, j'avais aidé à la réalisation de cette liste. Je pense qu'il est important de la tenir à jour. Ma question est, serait-il possible de l'actualiser ?

### **M. le Président**

Nous allons faire le nécessaire.

### **Mme la Conseillère Maya Frühauf**

Je tiens à remercier le Bureau d'avoir donné une suite favorable à la création de cette Commission Climat.

Ce soir, je vais déposer un vœu : Suivi Plan climat – Questions et vœu

⇒ **Annexe 9**

### **M. le Conseiller Sebastian Süess**

Voici ma dernière intervention de la soirée. Je vais déposer un vœu : Terrains en LED

⇒ **Annexe 10**

### **M. le Conseiller Michele Mossi**

Je n'ai pas été attentif à l'ouverture de la discussion sur le foyer de l'EVAM en Reculan, c'est pourquoi je prends la parole maintenant.

Je me souviens des débats que nous avons eus, il y a maintenant presque 10 ans au Grand Conseil pour l'acceptation du crédit pour la construction de ce foyer.

Le 7 mars 2014, il avait été voté, pour une durée limitée de 10 ans, le changement de zone d'affectation de la parcelle. Mais au terme de ces 10 ans, l'affectation de la parcelle redeviendrait en zone industrielle et les logements construits devront être démontés, et éventuellement, déplacés sur un autre terrain.

En gros, on nous a eus. Il est question, aujourd'hui, d'une prolongation de 5 ans. Je ne sais pas si le vote a eu lieu ou non au Grand Conseil. Si ce n'est pas le cas, j'espère que nos députés ... *murmures dans la salle* ... Je crois comprendre qu'il est à l'enquête. C'est un argument de plus, pour demander une mise en sécurité des lieux.

### **M. le Conseiller Jean-Paul Dudt**

Lors de notre dernière séance, j'avais relevé, de plus, c'est écrit en p. 29 du PV, que l'article 17 de la loi sur les procédés de réclames demandait que les communes désignent un ou plusieurs emplacements réservés à l'affichage et à l'expression libre du public. J'avais demandé où se trouvaient ces emplacements sur la commune d'Ecublens.

Suite à ma question, Mme Manzini a pris la parole pour nous parler des fesses de Polnareff mais je n'ai pas eu de réponse à ma question. Je la repose : où se trouvent ces emplacements qui sont obligatoires d'après cet article 17, que vous avez voulu nous opposer à l'époque pour ne pas répondre au vœu pour interdire la publicité commerciale ?

### **M. le Municipal Jean-Louis Radice**

En ce qui concerne l'affichage culturel ou sportif, il y a plusieurs colonnes qui sont sur le territoire communal ; il y a en a une, à l'Avenue d'Epenex, une, vers l'entrée de la Poste, une, à l'entrée du parking du centre commercial, une à la route du Bois vers le poste de police, une, à Renges, une, sur la route de Vallaire et une, devant la Grande Salle.

### **M. le Conseiller Jean-Paul Dudt**

Je remercie M. le Municipal pour ces précisions.

J'aurais une question pour vous, M. le Président. Lors du dernier Conseil, M. Ibarrola avait demandé d'éviter d'enlever des séances du Conseil même s'il n'y avait pas de préavis. Vous partagiez cet avis mais vous avez aussi dit que la séance de septembre 2023 a été annulée pour des raisons financières.

Cela touchait le budget 2023. Or je constate que dans le budget, que nous avons voté en décembre, la somme qui est réservée aux jetons de présence a été baissée à 102'000 Fr, alors qu'au budget 2023, celle-ci était de 127'000 Fr, une baisse de 25'000 Fr.

Alors si en 2023, le budget n'avait pas été suffisant pour faire tous les Conseils, qu'en sera-t-il en 2024 ? Qui fixe le budget du Conseil communal ? J'ai posé cette question, lors de notre séance de préparation, aux 3 anciens présidents présents, mais ils ne le savaient pas, visiblement ce n'est pas le Président du Conseil, ni le Bureau. J'ai aussi demandé aux 3 représentants de la Municipalité, ils ne le savaient pas non plus.

### **M. le Président**

Je vais pouvoir répondre à ces questions.

Sur l'aspect financier : il ne fallait pas lire, dans mon intervention, que je parlais des finances de la commune. C'était la conclusion de la discussion du Bureau, que nous n'allions pas dépenser de vacations pour réunir l'Assemblée sans préavis.

Pour ce qui est de votre inquiétude de la baisse des jetons dans le budget 2024, je vous rassure, en 2023, nous avons les élections fédérales. Les jetons étaient plus hauts pour couvrir les frais de dépouillement.

Au niveau du budget, c'est la première question que j'avais posée au Greffe. Je devais savoir combien j'avais le droit de dépenser et où j'en étais avec mon budget. J'ai reçu une proposition de budget pour 2024, de la part du Greffe. On avait l'opportunité de le baisser ou de l'augmenter. Mais il est vrai que le nombre de Conseils communaux, ou si c'est une année d'élections, cela modifie le budget.

### **Mme la Conseillère Sandra Chevalley**



J'ai une question. J'aimerais savoir ce qui est fait sur le territoire communal pour lutter contre les plantes invasives.

**M. le Municipal Germain Schaffner**

Ce sujet a déjà été abordé mais nous ferons une réponse pour le prochain Conseil.

## **7. Communications municipales écrites et orales**

---

### **1) Réfection des chemins agricoles – Etat de situation**

### **2) Etat de faisabilité du réseau de voies vertes de l'Ouest lausannois**

**M. le Conseiller Daniel Sage**

Cette communication municipale est problématique autant sur la forme que sur le fond.

La Municipalité nous informe qu'un rapport sur la finalisation de la Voie verte est à disposition, ou plutôt l'acceptation de la non-finalisation de la Voie verte. En préambule, je dois avouer que je n'ai pas tout lu des 173 pages du rapport car il a été mis en ligne seulement mardi après-midi. Dans cette communication, la Municipalité reprend certains éléments du rapport concernant Ecublens, mais en les rendant plus ambigus.

Au début, la Municipalité ajoute une apposition dans la définition des Voies vertes, elle a ajouté "dans la mesure du possible". La Voie verte est très bien définie par l'accord du PALM (Plan d'Agglomération Lausanne-Morges) signé avec la Confédération suisse, sans la mention de "dans la mesure du possible". La Municipalité a aussi ajouté des guillemets autour de l'expression "compliqués à réaliser", ce qui laisse place à toutes les interprétations possibles. Est-ce que les guillemets viennent atténuer ou renforcer l'expression "compliqués à réaliser" ?

Sur le fond, le rapport pointe les trois choses compliquées à réaliser : le Pont Rouge, la traversée de Renges, et le franchissement du Tir-Fédéral+m1.

- **Le Pont Rouge.** Il est vraiment curieux d'apprendre que ce pont refait à neuf récemment ne répond pas aux critères de la Voie verte.
- **La traversée de Renges.** Le rapport fait une proposition de détournement par le village de Renges. C'est acceptable pour des promeneurs du dimanche, par contre, ce n'est pas acceptable pour une Voie verte d'agglomération sensée être attractive pour les nouveaux pendulaires du site de Vallaire.
- **Le franchissement du Tir-Fédéral+m1.** C'est le point le plus surréaliste du rapport. C'est aussi le maillon le plus important qui rompt de la Voie verte. Il est encore classé aussi comme "compliqué à réaliser" après plus 10 ans d'étude et des centaines de milliers de francs dépensés en étude. Avait-on besoin d'un énième rapport pour nous apprendre que c'est compliqué à réaliser et qu'il faudra donc attendre le changement de technologie du m1, autrement dit attendre les calendes grecques. De plus, ce rapport ne donne aucune solution alternative ; un passage à niveau super protégé n'est pas envisagé. Et pourtant, les franchissements des barrières dans l'Ouest étaient bien l'une des propositions-phare du PALM / SDOL,

ce maillon de la chaîne Voie verte ne sera donc pas franchie, malgré que bien d'autres ont été réalisés et largement subventionnés par la Confédération. Ceci est d'autant plus étonnant que l'on a bien construit sans complication particulière une passerelle au-dessus de l'autoroute vers Aligro en 2023. On a construit en 2020 une passerelle au-dessus de la Route de la Sorge au niveau Vortex et même au-dessus du m1 sans attendre le changement de technologie. Et puis, quand on nous demande de voter pour la passerelle Route de Pierre, on argumente que c'est l'un des franchissements à réaliser pour une Voie verte continue et que les autres franchissements suivront. Dans le PV du 17 mai 2019, M. Maeder, Syndic, s'exprime dans ces termes au sujet du franchissement Tir-Fédéral : "Politiquement parlant, la Municipalité serait prête à le réactiver d'autant plus si d'autres éléments faisant partie intégrante de la Voie verte, dont la passerelle, se mettent en place."

Je vais essayer de finir sur une note plus positive. Le "compliqué à réaliser" est évidemment tout relatif. J'ose croire que la Municipalité y a apposé des guillemets comme pour un défi qu'elle s'est lancée à elle-même. C'est compliqué à réaliser, oui, bien sûr, mais elle va le faire !

⇒ **Annexe 11**

## **M. le Président**

**3) Décompte de clôture – Préavis n° 2010/20 « Construction du centre socioculturel du Croset – Demande d'un crédit de construction ».**

**4) Décompte de clôture – Préavis n° 2019/13 « Modification du raccordement des eaux usées du bassin versant « larges Pièces » à la STEP de l'ERM – demande de crédit d'étude et de construction ».**

Est-ce que la Municipalité souhaiterait prendre la parole pour des communications orales ?

## **Mme la Municipale Sylvie Pittet Blanchette**

Lors de notre dernier Conseil, je vous avais informé que nous allions organiser une visite à la Vaudoise Arena. Celle-ci aura lieu le samedi 9 mars. Vous allez recevoir une inscription par mail.

## **8. Divers**

---

### **Mme la Conseillère Inès Bortis Bagnoud**

Je voulais vous parler de l'exposition « Les enfants du placard » à la Galerie du Pressoir. Allez la voir, elle en vaut la peine !

### **M. le Président**

Quant à moi, j'ai deux divers. Le premier concerne le repas de soutien de la Jeunesse qui aura lieu le samedi 2 mars dans cette salle.

Le deuxième, concerne, notre sortie du Conseil. Alors tous à vos agendas ! Elle se fera le samedi 20 avril. D'autres informations suivront.

L'ordre du jour étant épuisé, je clos la séance en vous remerciant de votre participation et vous rappelle que notre prochain Conseil aura lieu, dans cette même salle, le jeudi 29 février à 20h00.

Il est 22h37.

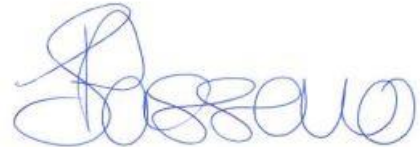
Le Président



Charles Koller



La Secrétaire



Silvana Passaro

Annexes :

- 1- Mail de M. le Conseiller Jacky Leimgruber, FORUM
- 2- Lettre de démission de M. le Conseiller Guillaume Leuba, Les Vert.e.s
- 3- Postulat 5G : liens – Mme la Conseillère Chantal Junod Napoletano
- 4- Photos de la route de Reculan – Foyer de l'EVAM – M. le Conseiller Daniel Sage
- 5- Photos de l'intervention de M. le Conseiller Sebastian Süess
- 6- Postulat de M. Anton Gaillard : Offensive solaire
- 7- Vœu de M. le Conseiller Sebastian Süess : Camions – Reculan
- 8- Vœu de Mme la Conseillère Inès Bortis Bagnoud : Sécurité – Reculan
- 9- Vœu de Mme Maya Frühauf : Plan Climat
- 10- Vœu de M. Sebastian Süess : Terrains en LED
- 11- Photo Réseau voies vertes – M. le Conseiller Daniel Sage



lun. 11.12.2023 18:48

jacky.l@tvtmail.ch

**Vient ensuite Forum,**

À Secrétaire Conseil; Président Conseil

Cc 'Michel Haradhun'

Monsieur le président du Conseil Communal, Madame la secrétaire du Conseil communal,  
Suite à la démission du Conseil communal de Monsieur Pierre Delisle du groupe Forum, je vous annonce le candidat suivant sur la liste des  
viennent ensuite pour le groupe Forum.

Monsieur Michel Haradhun

Malheureusement Monsieur Michel Haradhun sera en vacances lors de notre prochain Conseil communal du vendredi 26 janvier 2024, ce qui  
remet son admission pour notre Conseil communal au jeudi 29 février 2024.

En vous souhaitant de belles fêtes de fin d'année

Le Président pour Forum

Jacky Leimgruber

Leuba Guillaume  
Ch. des Perrettes 17

Monsieur le Président du Conseil communal  
Greffe Municipal  
Ch. de la Coline 5  
1024 Ecublens

Concerne : démission du Conseil communal

Monsieur le président cher Charles,

Je vous fais part par la présente, de ma démission avec effet au 31 décembre 2023 du Conseil communal d'Ecublens, pour cause de déménagement dans une autre commune.

J'ai eu énormément de plaisir et d'intérêt lors de mes 8 années et demi passées au Conseil et je vous souhaite une excellente continuation à tous.

Guillaume Leuba, le 3 janvier 2024

A handwritten signature in black ink, reading 'G Leuba', written in a cursive style.

### **Annexe 3 :**

**Postulat de Mme la Conseillère Chantal Junod Napoletano : « Pour une couverture 5G adaptée aux besoins essentiels, respectueuse du bien-être de notre population et en cohérence au plan climat communal ».**

**Téléphonie mobile – Aide à l'exécution relative aux antennes adaptatives :**

<https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/electrosmog/communiques.msg-id-82401.html#downloads>

**Electrosmog – Vue d'ensemble des valeurs limites d'installation :**

[https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/electrosmog/info-specialistes/mesures-contre-l-electrosmog/electrosmog-vue-d-ensemble-des-valeurs-limites.html?fbclid=IwAR1e3zNCKa1Odmhd1uXi0SMfEQ7gQ04KD\\_eiVMo1pB5k-zLOpoEpGQ1fA7E#-1440694020](https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/electrosmog/info-specialistes/mesures-contre-l-electrosmog/electrosmog-vue-d-ensemble-des-valeurs-limites.html?fbclid=IwAR1e3zNCKa1Odmhd1uXi0SMfEQ7gQ04KD_eiVMo1pB5k-zLOpoEpGQ1fA7E#-1440694020)

**Principe de précaution :**

<https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/electrosmog/dossiers/rapport-groupe-de-travail-telephonie-mobile-et-rayonnement.html>

**Stress oxydatif :**

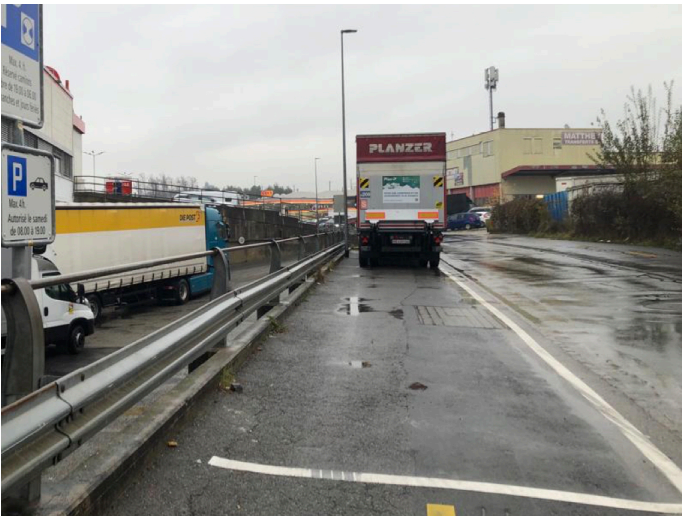
<https://www.compagnie-des-sens.fr/stress-oxydatif/>

**OFEV annonce / Mednis.ch :**

<https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/electrosmog/info-specialistes/effets-des-rayonnements-non-ionisants-sur-la-sante/electrosensibilite.html>

**Interview de Diana Walter, médecin spécialisée en prévention et santé publique, RTS *On en parle* du 20 septembre 2023 :**

<https://www.rts.ch/audio-podcast/2023/audio/nouveau-centre-medical-pour-l-hypersensibilite-electromagnetique-26170369.html?id=26170369>



## Annexe 5 : Sécurité – Route de Reculan

Figure 6 : Accessibilité piétonne des arrêts de transports publics à proximité



«[...] le cheminement piéton et cycliste le long de la Route de Reculan et au travers de la parcelle 1342 sera encouragé par des aménagements propices à la mobilité douce.»





Ecublens VD, le 12.12.2023

## Postulat : Offensive solaire le long des chemins, quelles sont les perspectives et le potentiel pour Écublens ?

- Considérant l'interpellation du Conseiller national Raphaël Mahaim ([Offensive solaire le long des chemins agricoles existants. Qu'attend-on pour foncer?](#)) visant à développer massivement les voies solaires cyclables le long des chemins agricoles existants, ainsi que la réponse positive du Conseil fédéral.
- Considérant le texte déposé au Grand Conseil vaudois le 26 septembre 2023 (<https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/grand-conseil/seances-du-grand-conseil/point-seance/id/d3a8afd7-43c1-4e2c-93e0-97e232cca40b/meeting/1019541>) visant à développer des voies cyclables solaires dans nos campagnes.

Nous souhaitons déposer ce postulat afin d'explorer les opportunités et implications de la mise en place de voies solaires dans notre commune, alignées sur les initiatives discutées aux niveaux national et cantonal.

Nous demandons à la Municipalité :

1. D'initier une étude de faisabilité locale pour évaluer le potentiel d'aménagement de voies solaires cyclables ou pédestres le long des chemins agricoles et des petites routes communales existants à Écublens.
2. D'étudier la possibilité d'engager un dialogue avec les habitant-e-s, les agriculteurs locaux, et d'autres parties prenantes pour comprendre leurs besoins et préoccupations liés à ce type de projets, et les intégrer dans le processus de réflexion.
3. D'étudier la possibilité de collaborer activement avec les autorités cantonales et d'autres parties prenantes (comme par exemple les hautes écoles), et explorer les moyens de bénéficier de tout soutien financier ou expertise disponibles.
4. D'examiner les bases légales actuelles en vigueur pour identifier les conditions nécessaires à l'aménagement de voies solaires cyclables en zone agricole, et, le cas échéant, de travailler sur des ajustements législatifs locaux.
5. D'étudier la possibilité d'encourager des partenariats avec des coopératives citoyennes, entreprises privées ou organisations locales pour faciliter la réalisation de ces projets, en se basant sur le modèle proposé dans le cadre de l'"[Offensive 2000 km](#)".
6. D'étudier la possibilité de promouvoir des aménagements favorables à la biodiversité le long de ces voies, alignés sur les recommandations du Conseil fédéral.

En déposant ce postulat, nous souhaitons démontrer l'engagement d'Écublens envers l'innovation dans le domaine de l'énergie solaire et de la mobilité douce, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs énergétiques nationaux et cantonaux.

Pour les vert-e-s d'Écublens

Anton Gaillard

### Sources :

**Article 24 heures :** Des voies cyclables solaires bientôt dans nos campagnes?

[1]<https://www.24heures.ch/transition-energetique-des-voies-cyclables-solaires-bientot-dans-nos-campagnes-197450325979>

**Annexe 1:** Interpellation au Conseil national : Offensive solaire le long des chemins agricoles existants. Qu'attend-on pour foncer?

[2]<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefft?AffairId=20234030>



23.4030 Interpellation

## Offensive solaire le long des chemins agricoles existants. Qu'attend-on pour foncer?

Déposé par: Mahaim Raphaël  
Groupe des VERT-E-S  
Les VERT-E-S suisses



Date de dépôt: 21.09.2023  
Déposé au: Conseil national  
Etat des délibérations: L'avis relatif à l'intervention est disponible

### Texte déposé

Une offensive solaire le long des chemins agricoles existants soulève les questions suivantes que nous nous permettons d'adresser au Conseil fédéral :

1. Le Conseil fédéral soutient-il l'idée de développer massivement et rapidement les voies solaires cyclables du pays sur les routes déjà existantes ?
2. Selon les bases légales actuellement en vigueur, à quelles conditions des voies solaires cyclables pourraient-elles être aménagées en zone agricole sur les chemins agricoles déjà existants ?
3. Dans quelles mesures la révision de la LAT (18.077) et la grande réforme du droit de l'énergie (21.047) actuellement en discussion devant les Chambres changeront-elles les conditions-cadres concernant l'aménagement de telles voies solaires cyclables solaires en zone agricole ?
4. Comment la Confédération ou les cantons pourraient-ils mettre en place des procédures d'autorisation accélérées pour de tels projets ? Une réforme législative serait-elle nécessaire à l'image de l'offensive solaire (Solarexpress) ?

### Développement

Il existe un potentiel très prometteur pour la production d'électricité d'origine solaire qui profiterait aussi à l'agriculture : l'utilisation des chemins agricoles existants (chemins d'améliorations foncières, chemins vicinaux, etc.) et des petites routes communales pour la réalisation de voies solaires cyclables. Il s'agirait de recouvrir ces surfaces existantes et déjà imperméabilisées d'infrastructures solaires qui auraient en outre la fonction d'ombrager la voie de circulation pour les cyclistes. Des aménagements favorables à la biodiversité (haies, arbustes, etc.) pourraient être facilement aménagés le long de la voie de communication. De nombreux pays nordiques se sont déjà lancés sur cette voie. Les Services industriels de Genève ont d'ailleurs inauguré très récemment la première piste solaire cyclable de Suisse, à Satigny.

Selon les calculs publiés récemment par la société Impact Living et la coopérative solaire Newatts, il existe en Suisse quelque 65'000 km de telles routes et l'aménagement de 2'000 km d'entre elles permettrait déjà d'atteindre une production d'électricité supplémentaire d'environ 2 TWh. Combinée à des mesures ciblées (installation de pompes à chaleur, tracteurs électriques dans l'agriculture, etc.), une telle production pourrait couvrir les besoins de l'agriculture à terme.

### Avis du Conseil fédéral du 08.11.2023

1. L'idée de recouvrir des chemins agricoles et des petites routes communales d'installations photovoltaïques dans le but d'en faire des voies ombragées pour la mobilité douce (ci-après « voies solaires cyclables »), où cela est pertinent, est intéressante sur le principe. Le Conseil fédéral estime que de telles installations





seraient un moyen d'augmenter rapidement les capacités de production d'énergies renouvelables dont la Suisse a besoin.

2. L'art. 24 de la loi du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire (LAT ; RS 700) prévoit d'autoriser la délivrance exceptionnelle d'autorisations à certaines conditions. Avec la révision du 3 juin 2022 de l'ordonnance du 28 juin 2000 sur l'aménagement du territoire (OAT ; RS 700.1), le Conseil fédéral a assoupli les prescriptions en matière d'autorisation. L'art. 32c OAT énumère différents exemples et souligne que la pesée des intérêts et une éventuelle obligation de planification restent applicables. Les autorités décisionnaires, principalement cantonales, développent actuellement une pratique dans ce domaine. Le Conseil fédéral part du principe que le droit en vigueur permet déjà d'autoriser les projets de voies solaires cyclables pertinents.

3. Selon l'article 24bis de l'acte modificateur unique, l'implantation des installations solaires situées en dehors de la zone à bâtir et des surfaces agricoles utiles est imposée par leur destination si :

- elles sont construites dans des zones peu sensibles ou dans des zones dans lesquelles se trouvent déjà d'autres constructions et installations, et
- elles peuvent être équipées et raccordées au réseau à un coût raisonnable par rapport à leur puissance.

L'obligation de planification et la pesée globale des intérêts restent applicables.

Ainsi, les bons projets de voies solaires cyclables prévus dans des zones peu sensibles ou des zones dans lesquelles se trouvent déjà d'autres constructions et installations devraient être autorisés conformément au droit de l'aménagement du territoire. Les mesures en faveur de la biodiversité (plantations) peuvent représenter un avantage dans la pesée des intérêts.

4. La modification de la loi du 30 septembre 2016 sur l'énergie (RS 730) (projet de loi pour l'accélération des procédures) est en cours d'examen. Au niveau des ordonnances, l'élaboration des dispositions d'exécution de la LAT 2 et de l'acte modificateur unique est en cours.

Le Conseil fédéral est d'avis que, suite aux récents travaux législatifs, l'accent doit désormais être mis sur l'application. En effet, le cadre juridique de la Confédération en matière d'aménagement du territoire permet déjà la réalisation des bons projets de voies solaires cyclables.

## Compétences

### Autorité compétente

Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC)

## Informations complémentaires


### Conseil prioritaire

Conseil national

## Liens





Type :	<input type="checkbox"/> Postulat	<input type="checkbox"/> Motion	<input type="checkbox"/> Amendement
	<input checked="" type="checkbox"/> Autre (préciser) : Voeu		
<p>Monsieur le Président, chères et chers collègues,</p> <p>Les places des camions situés le long de la Route de Reculan sont situées en grande partie sur le domaine public communal de la Commune d'Écublens. La localisation de ces places empêche la réalisation d'un cheminement de mobilité douce sécurisé prévu par le PAC 333 et dont le foyer EVAM aurait besoin. — vu la situation présentée, la localisation de ces places m'interpèle et soulève les questions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- qui est compétent en matière de la légalisation et de marquage de ces places?</li><li>- qu'est-ce qui empêche la suppression de ces places? existe-t-il des baux à loyer pour ces places ou des garanties données aux exploitants de la zone?</li><li>- les camions se garant sur ces places, ont-ils un lien avec la zone en Reculan ou pourraient-ils stationner ailleurs, notamment lorsqu'il s'agit de camions étrangers stationnant pour la nuit?</li><li>- la Municipalité pourrait-elle proposer d'autres emplacements?</li></ul> <p>Merci de votre attention</p>			
<p>Nom, prénom : Sebastian Süess</p> <p>Signature : </p>			

## Vœu

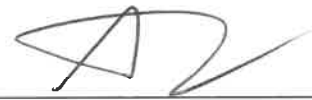
- Vu que la route de Reculan ne dispose toujours pas d'aménagements piétons sécurisés malgré les promesses faites par la Municipalité il y a presque deux ans
- Vu qu'aucune solution définitive ne semble se dessiner à court terme
- Vu l'urgence extrême de la situation







**Les membres du Conseil communal d'Ecublens soussignés émettent le vœu qu'en attendant une solution définitive, la Municipalité prenne immédiatement les mesures nécessaires pour empêcher le stationnement des camions le long des bâtiments de l'EVAM et fasse respecter cette décision au moyen d'obstacles physiques (p. ex. bacs à fleurs ou autres). Ceci améliorera grandement la sécurité des usagers de la mobilité douce (piétons, cyclistes, etc.), permettra de créer la liaison vélo d'agglomération prévue par le PDI et ira dans le respect du plan climat.**

Ecublens, le 26 janvier 2024

Ines Bortis Bagnoud

Cosignataires :



	Prénom NOM	Signature
1	Gabriel Delabays	
2	Cédric Sandoz	
3	CHARISAT PIERRE	
4	Daniela Neville	
5	Alonzi Giuseppe	
6	Eyravelh Claudio	
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		

## Vœu

- Vu que la route de Reculan ne dispose toujours pas d'aménagements piétons sécurisés malgré les promesses faites par la Municipalité il y a presque deux ans
- Vu qu'aucune solution définitive ne semble se dessiner à court terme
- Vu l'urgence extrême de la situation

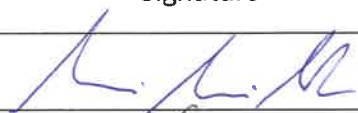

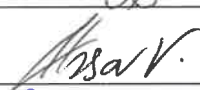


**Les membres du Conseil communal d'Ecublens soussignés émettent le vœu qu'en attendant une solution définitive, la Municipalité prenne immédiatement les mesures nécessaires pour empêcher le stationnement des camions le long des bâtiments de l'EVAM et fasse respecter cette décision au moyen d'obstacles physiques (p. ex. bacs à fleurs ou autres). Ceci améliorera grandement la sécurité des usagers de la mobilité douce (piétons, cyclistes, etc.), permettra de créer la liaison vélo d'agglomération prévue par le PDI et ira dans le respect du plan climat.**

Ecublens, le 26 janvier 2024

Ines Bortis Bagnoud



Cosignataires :

	Prénom NOM	Signature
1	Michele Mossi	
2	Velvor Pavle	
3	Atansa Vecco	
4	Sandra Chevalley	
5	Conzalet Daniel	
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		

## Vœu

- Vu que la route de Reculan ne dispose toujours pas d'aménagements piétons sécurisés malgré les promesses faites par la Municipalité il y a presque deux ans
- Vu qu'aucune solution définitive ne semble se dessiner à court terme
- Vu l'urgence extrême de la situation




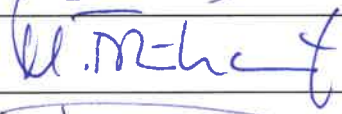


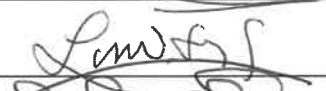

**Les membres du Conseil communal d'Ecublens soussignés émettent le vœu qu'en attendant une solution définitive, la Municipalité prenne immédiatement les mesures nécessaires pour empêcher le stationnement des camions le long des bâtiments de l'EVAM et fasse respecter cette décision au moyen d'obstacles physiques (p. ex. bacs à fleurs ou autres). Ceci améliorera grandement la sécurité des usagers de la mobilité douce (piétons, cyclistes, etc.), permettra de créer la liaison vélo d'agglomération prévue par le PDI et ira dans le respect du plan climat.**

Ecublens, le 26 janvier 2024

Ines Bortis Bagnoud



Cosignataires :

	Prénom NOM	Signature
1	Aitor IBARROLA	
2	Maria Teresa PEREZ CHEVALLAR	
3	Jean-Paul DUDOT	
4	Kaya TRÜBACH	
5	Daniel Sage	
6	Bortis-Bagnoud Ines	
7	Rémy E. LUYE	
8	SÜSS Sebastian	
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		

## Vœu

- Vu que la route de Reculan ne dispose toujours pas d'aménagements piétons sécurisés malgré les promesses faites par la Municipalité il y a presque deux ans
- Vu qu'aucune solution définitive ne semble se dessiner à court terme
- Vu l'urgence extrême de la situation

**Les membres du Conseil communal d'Ecublens soussignés émettent le vœu qu'en attendant une solution définitive, la Municipalité prenne immédiatement les mesures nécessaires pour empêcher le stationnement des camions le long des bâtiments de l'EVAM et fasse respecter cette décision au moyen d'obstacles physiques (p. ex. bacs à fleurs ou autres). Ceci améliorera grandement la sécurité des usagers de la mobilité douce (piétons, cyclistes, etc.), permettra de créer la liaison vélo d'agglomération prévue par le PDI et ira dans le respect du plan climat.**

Ecublens, le 26 janvier 2024

Ines Bortis Bagnoud



Cosignataires :

	Prénom NOM	Signature
1	Gerabline Binggeli	G. Binggeli
2	Chantal Tward Nerpillo	C. Tward
3	Nicolas MOREL	N. Morel
4	Valérie Banier	Valérie Banier
5	Ophélie Gabriel	O. Gabriel
6	Tatiana Teirella	T. Teirella
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		



## Vœu

- Vu que la route de Reculan ne dispose toujours pas d'aménagements piétons sécurisés malgré les promesses faites par la Municipalité il y a presque deux ans
- Vu qu'aucune solution définitive ne semble se dessiner à court terme
- Vu l'urgence extrême de la situation



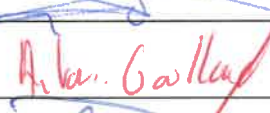
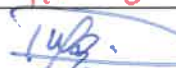

**Les membres du Conseil communal d'Ecublens soussignés émettent le vœu qu'en attendant une solution définitive, la Municipalité prenne immédiatement les mesures nécessaires pour empêcher le stationnement des camions le long des bâtiments de l'EVAM et fasse respecter cette décision au moyen d'obstacles physiques (p. ex. bacs à fleurs ou autres). Ceci améliorera grandement la sécurité des usagers de la mobilité douce (piétons, cyclistes, etc.), permettra de créer la liaison vélo d'agglomération prévue par le PDI et ira dans le respect du plan climat.**

Ecublens, le 26 janvier 2024

Ines Bortis Bagnoud



Cosignataires :

	Prénom NOM	Signature
1	Diego Rindisbacher	
2	Alexandre Schelling	
3	Anton Gaillard	
4	Pierre Dufay de Lavelle?	
5	ROMEO ESTEREN CRANCO	
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		

## Vœu

- Vu que la route de Reculan ne dispose toujours pas d'aménagements piétons sécurisés malgré les promesses faites par la Municipalité il y a presque deux ans
- Vu qu'aucune solution définitive ne semble se dessiner à court terme
- Vu l'urgence extrême de la situation

**Les membres du Conseil communal d'Ecublens soussignés émettent le vœu qu'en attendant une solution définitive, la Municipalité prenne immédiatement les mesures nécessaires pour empêcher le stationnement des camions le long des bâtiments de l'EVAM et fasse respecter cette décision au moyen d'obstacles physiques (p. ex. bacs à fleurs ou autres). Ceci qui améliorerait grandement la sécurité des usagers de la mobilité douce (piétons, cyclistes, etc.), ce qui va aussi dans le sens du plan climat.**

Ecublens, le 26 janvier 2024

Ines Bortis Bagnoud



Cosignataires :

	Prénom NOM	Signature
1	Anne Oppliger	AW ✓
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		

## Vœu

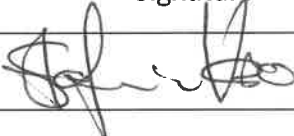
- Vu que la route de Reculan ne dispose toujours pas d'aménagements piétons sécurisés malgré les promesses faites par la Municipalité il y a presque deux ans
- Vu qu'aucune solution définitive ne semble se dessiner à court terme
- Vu l'urgence extrême de la situation

**Les membres du Conseil communal d'Ecublens soussignés émettent le vœu qu'en attendant une solution définitive, la Municipalité prenne immédiatement les mesures nécessaires pour empêcher le stationnement des camions le long des bâtiments de l'EVAM et fasse respecter cette décision au moyen d'obstacles physiques (p. ex. bacs à fleurs ou autres). Ceci améliorera grandement la sécurité des usagers de la mobilité douce (piétons, cyclistes, etc.), permettra de créer la liaison vélo d'agglomération prévue par le PDI et ira dans le respect du plan climat.**

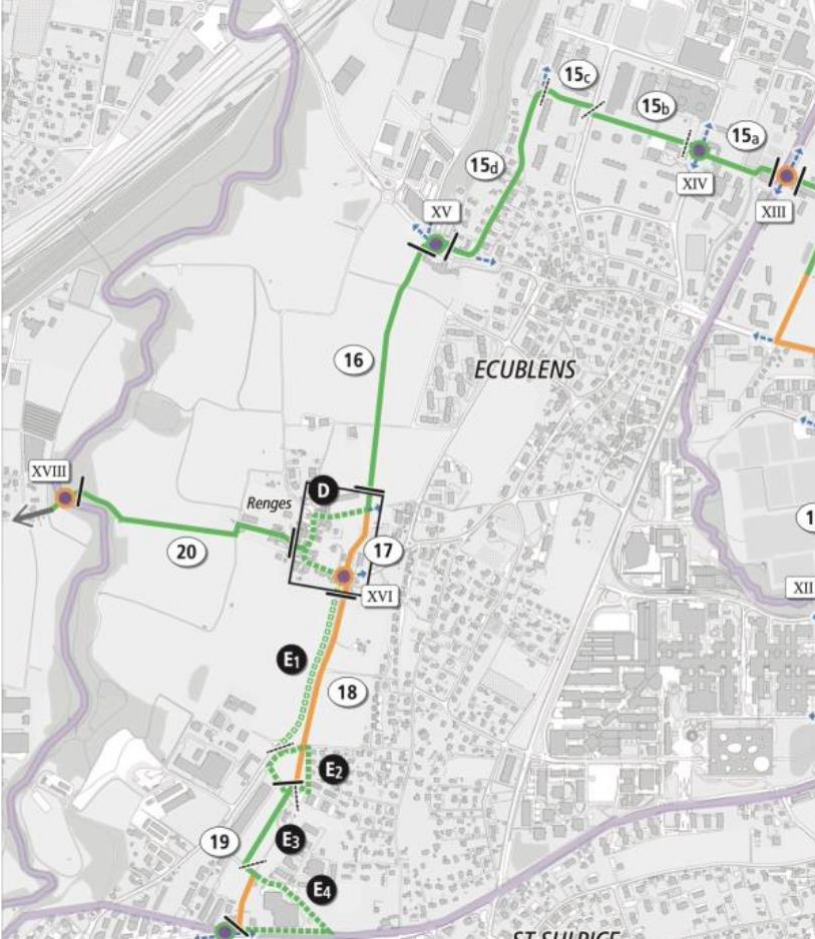
Ecublens, le 26 janvier 2024

Ines Bortis Bagnoud

Cosignataires :

	Prénom NOM	Signature
1	Stefania Vero	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		

Annexe : 9 Réseau des voies vertes





Ecublens VD, le 8.11.2023

Type :  Postulat  Motion  Amendement

Autre (préciser) : Questions et Voeu

Suivi Plan climat - Questions et voeu

Le 23 février 2023, notre conseil a largement approuvé la Stratégie du Plan climat communal engageant la Ville à prendre ses responsabilités par des actions fortes pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) et pour s'adapter au mieux aux changements climatiques.

La Municipalité a fixé un plan ambitieux à la hauteur des enjeux climatiques et en concordance avec les objectifs du Canton et de la Confédération. La stratégie du Plan climat communal définit des objectifs globaux et des mesures communales à mettre en oeuvre avec des échéances déjà toutes proches en 2025 ou 2026.

Le rapport de la commission ad hoc et plusieurs conseiller·ères au cours de la séance relevaient les objectifs ambitieux du plan, preuve de l'importance accordée par la commune à la situation. Toutefois le rapport de la commission et les interventions notaient aussi l'absence de métriques permettant d'établir des priorités et d'estimer les investissements financiers nécessaires pour les atteindre.

En cette fin d'année 2023, les signataires souhaitent avoir des éclaircissements:

- Quelles sont les métriques d'évaluation ? Comment et quand seront-elles établies ?
- Quelles sont les priorités, les projets retenus et les mesures qui seront mises en oeuvre pour 2024 ?
- Comment vont être mesurés les impacts notamment en matière de GES ?
- Quel est notre budget d'émission CO2 disponible pour l'année prochaine ?

Nous formulons également le voeu suivant:

Que le conseil soit informé sur une base annuelle des initiatives, de la mise en oeuvre des mesures et des progrès réalisés dans les 6 orientations définies par le plan. Et ce, même si les sujets sont complexes et interconnectés, de la façon la plus quantitative possible pour que le conseil puisse être assuré que le dossier est maîtrisé et que les objectifs seront tenus.

Merci de votre attention

FRÜHAUF MAYA

DANIELSAGE

Françoise Favre

Patrick Frettes

*[Signature]*

*[Signature]*

Bingeli Rodin

*[Signature]*

*[Signature]*

A. Oppliger

G. Bongardi

*[Signature]*

Mossi Michèle

Nom, prénom :

DANIEL GONPALET

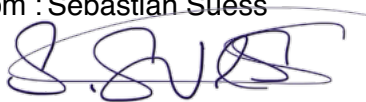
Signature :

*[Signature]*



Conseil communal  
Ecublens VD

Ecublens VD, le 26.01.2024

Type :	<input type="checkbox"/> Postulat	<input type="checkbox"/> Motion	<input type="checkbox"/> Amendement
	<input checked="" type="checkbox"/> Autre (préciser) : Voeu		
<p>Monsieur le Président, chères et chers collègues,</p> <p>Fin 2023, l'Association Suisse de Football a présenté un programme intitulé « LEDforFOOT » qui soutient les communes et les sociétés sportives suisses dans le financement d'éclairages LED pour les terrains de football. Avec ce programme, la ASF veut donner le bon exemple en matière d'écologie, le remplacement de luminaires conventionnels permettant de réduire la consommation d'électricité jusqu'à 70%. Le programme soutient chaque luminaire remplacé avec 350 CHF.</p> <p>Sans connaître en détail l'état des luminaires éclairant les terrains de foot d'Ecublens, j'invite la Municipalité et ses services à considérer cette démarche s'inscrivant parfaitement dans le plan climat. Je ne sais pas si on fait plus de buts, mais il paraît que la lumière émise par ces lampadaires LED soit plus agréable pour les footballeuses et footballeurs.</p> <p>Merci de votre considération</p>			
Nom, prénom : Sebastian Süess			
Signature : 			

Annexe 10 : Réseau des voies vertes

